

Réduction des déchets

Guide pratique
pour les communes
romandes



Avant-propos

La Suisse détient l'un des plus hauts ratios de déchets par habitant·e au monde. Cette surcharge exerce une pression extrême sur nos écosystèmes et nous met face à la nécessité de repenser nos modes de consommation et de gestion des déchets afin de préserver nos ressources.

Dans un contexte où les législations évoluent vers une gestion des déchets plus responsable, que peut-on faire, à l'échelle communale, pour encourager la réduction des déchets individuelle et collective? Le présent guide propose des réponses à partir de quatre enjeux cruciaux. En tête, le défi majeur que représentent les déchets organiques et le gaspillage alimentaire, qui remplissent encore 35% de nos poubelles. La consommation responsable, à savoir la réduction, le réemploi et la réparation, est un autre pilier essentiel d'une démarche de prévention des déchets. Enfin, la lutte contre le littering, ou l'abandon sauvage des déchets, représente également un enjeu incontournable.

Ce guide propose une marche à suivre pour élaborer des dispositifs de prévention des déchets au niveau communal, avec différents formats d'action possibles. Il répertorie des mesures existantes à destination des ménages, des écoles, des commerces ou au sein de l'administration, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. De plus en plus de communes romandes s'investissent en faveur de la prévention des déchets, que ce soit à travers des actions ponctuelles ou des dispositifs coordonnés à plus long terme. Ce guide leur offre une place à part entière à travers la mise en avant de projets inspirants.

Nos remerciements aux communes contributrices ainsi qu'à toutes celles qui s'engagent en faveur d'une utilisation plus raisonnable de nos ressources.

SOMMAIRE

Introduction	5
Définition	9
Législation	13
Législation fédérale	13
Législations cantonales	14
Actions de prévention des déchets	18
Comment changer les comportements?	19
Construire la stratégie	21
 Gaspillage alimentaire	28
 Gestion des biodéchets	42
 Consommation responsable	49
 Littering	71
Conclusion	83

Intro duction

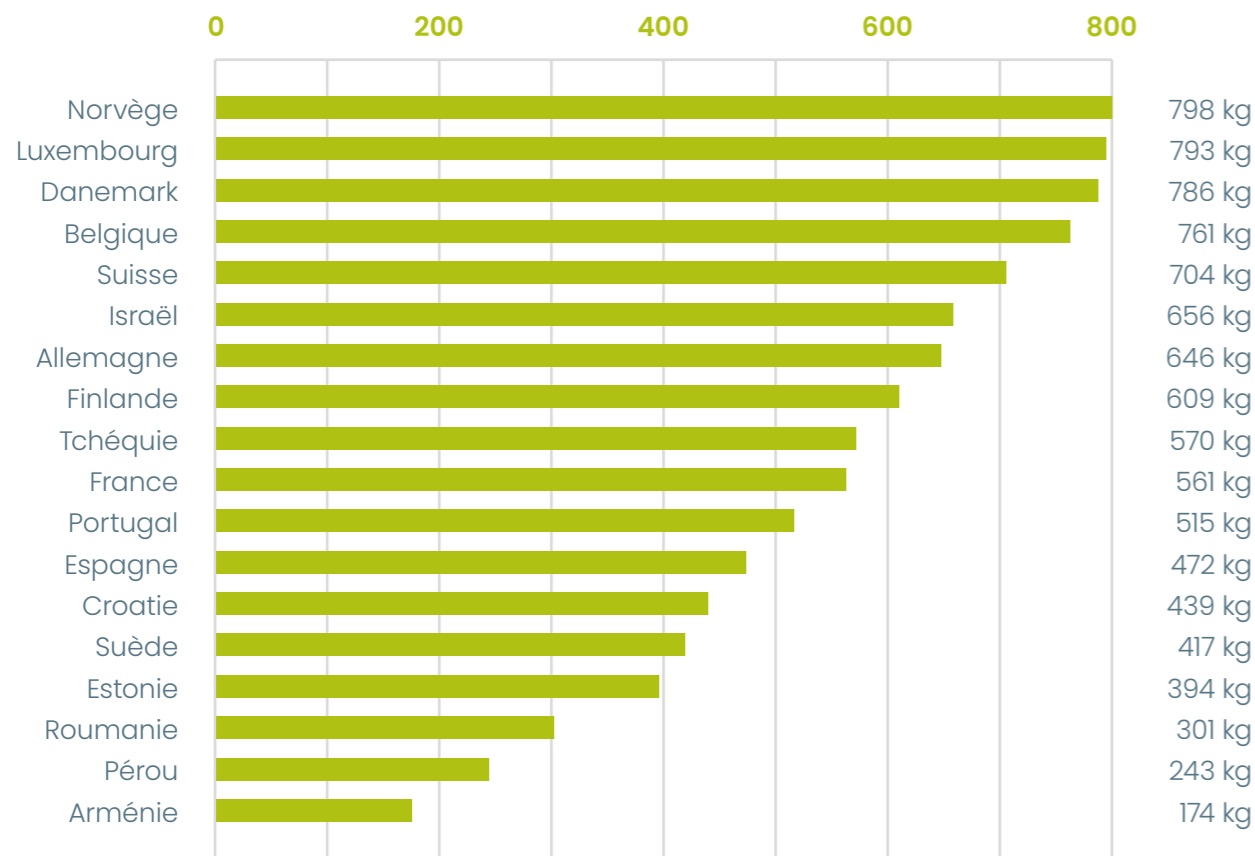
Champions de la production de déchets

Avec plus de **700 kilos** de déchets par habitant·e et par an (environ 2 kilos par habitant par jour), la Suisse est l'un des plus grands producteurs de déchets au monde. Le PIB helvétique et le niveau de vie élevé de sa population en sont la raison principale. La production de déchets par habitant·e a augmenté de plus de 100 kilos par an ces trente dernières années.

Selon le rapport sur l'élimination des déchets édité en 2016 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cette hausse est essentiellement due à notre mode de consommation, caractérisé par une production plus importante de déchets alimentaires et une durée de vie moindre des équipements électroniques.

Pays qui génèrent le plus de déchets municipaux

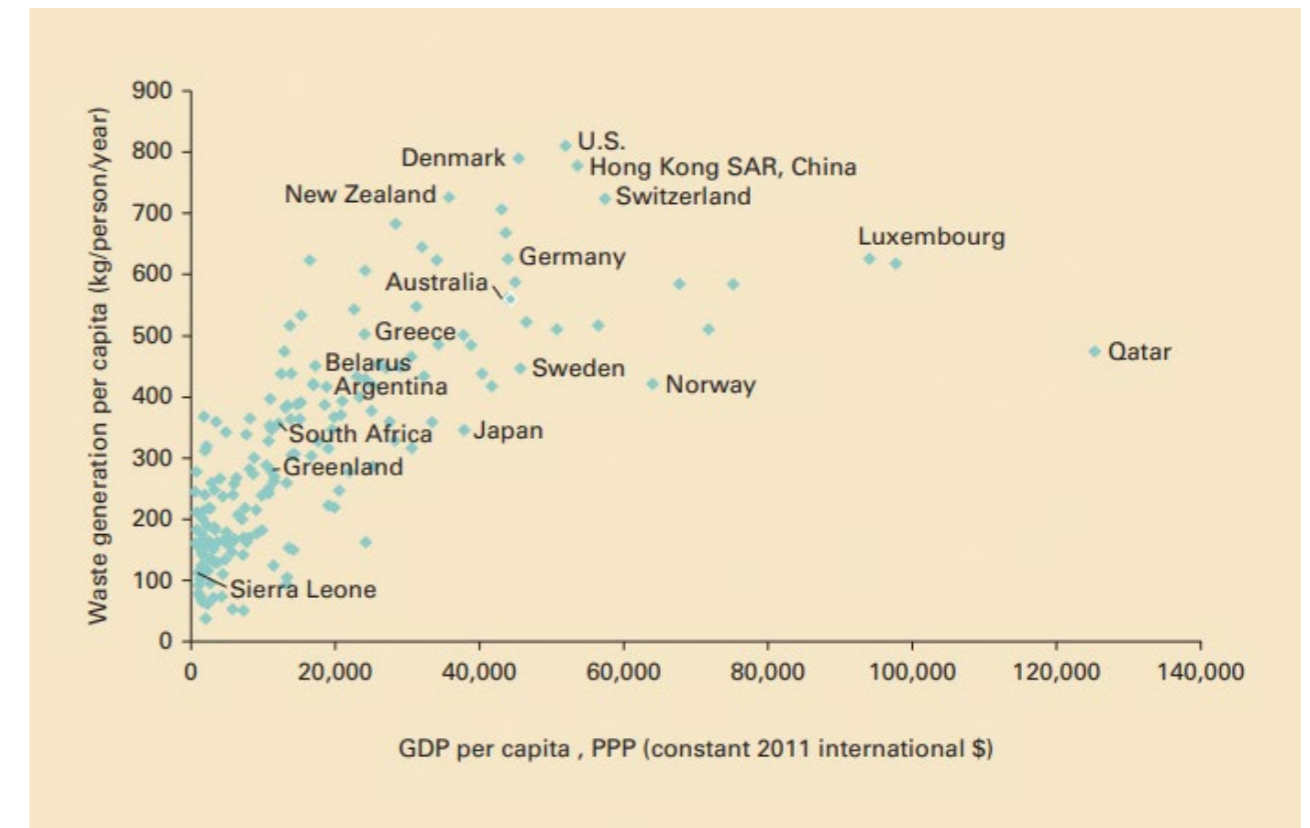
Génération de déchets municipaux dans différents pays en 2021 (en kilo par personne et par an).



Source: OCDE données, <https://data.oecd.org/fr/waste/dechets-municipaux.htm>

Production de déchets et PIB

Il existe généralement une **corrélation positive** entre la génération de déchets et le niveau de revenu. La Banque Mondiale estime que la production quotidienne de déchets par habitant·e devrait augmenter de 19% d'ici 2050 dans les pays à haut revenu et de 40% dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans le schéma ci-dessous, l'axe vertical représente la production de déchets par habitant·e et l'axe horizontal le produit intérieur brut par habitant·e.



Source: What a waste 2.0, Banque Mondiale, 2018

En quoi cela pose-t-il problème ?



Gestion et finances

L'augmentation de la production de déchets a pour conséquence **d'intensifier le système de gestion**, de la collecte à la valorisation.

Pour s'adapter à cette croissance, les infrastructures doivent mobiliser toujours plus de ressources financières, matérielles et humaines.



Utilisation de l'espace

L'augmentation de la production de déchets augmente les résidus non valorisables post-incinération. Sur 1000 kilos de déchets incinérés, 200 kilos de résidus doivent être stockés en décharge.

Cela **met sous pression les décharges** déjà existantes ainsi que le territoire pour l'implantation de nouvelles décharges.



Environnement

L'augmentation de la production de déchets est une conséquence de l'augmentation de la consommation de biens par la population.

L'intensification de **l'extraction des matières premières**, couplée à l'intensification des infrastructures et l'augmentation des résidus, a pour effet de mettre sous pression l'environnement.

Pour ces raisons, prévenir ou réduire la production de déchets est un des enjeux planétaires actuels majeurs. **Le meilleur déchet est bien celui que l'on ne produit pas.**

Définition

Qu'est-ce qu'un déchet aux yeux de la loi ?

Selon l'article 7 de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), « un déchet est une chose meuble dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public ».

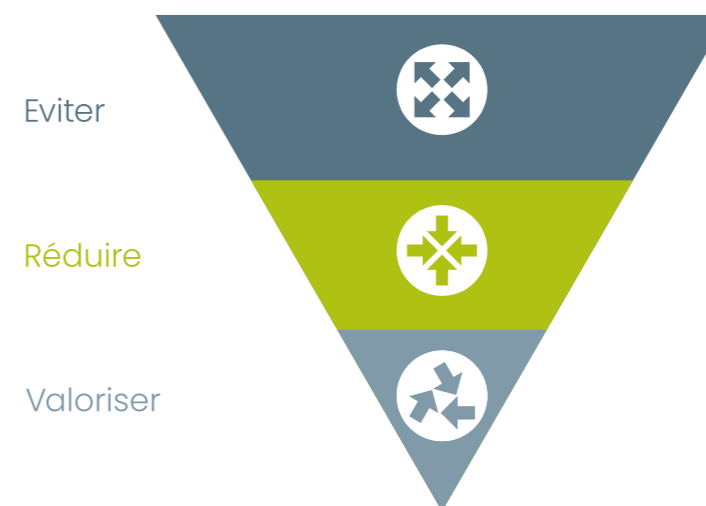
Que signifie la prévention des déchets ?

Selon le Dictionnaire environnement (actu-environnement.com), la prévention des déchets se définit par toute action en amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par **la réduction des quantités de déchets produits** et / ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

Au niveau national, deux objectifs fondamentaux ont été fixés par l'OFEV pour valoriser et réduire les déchets :

1. Dissocier la production de déchets de la croissance économique.
2. Eviter les effets nuisibles des déchets sur l'homme et sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, la priorité est d'éviter, puis de réduire et en dernier lieu de valoriser les déchets (recyclage matière ou / et valorisation énergétique).



Pour **éviter les déchets**, il faut d'une part décider volontairement de consommer moins et, d'autre part, utiliser les objets plus longtemps. Chaque consommateur peut, par ses choix, contribuer et participer au changement. Par exemple en renonçant à acheter des produits avec des emballages multiples, en choisissant des articles de grande qualité et d'une longue durée de vie ou en réfléchissant à l'utilité réelle d'un nouveau bien.

Il n'est pas toujours possible d'éviter les déchets. Dans ce cas, la **réduction arrive en deuxième position**. On entend par là, la réutilisation d'un objet sans phase de traitement intermédiaire. Ce type de solution se traduit, par exemple, par le recours à des gobelets réutilisables lors de festivals. Ou se procurer des meubles d'occasion ou des appareils en location, ce qui réduit la demande et la production d'objets neufs et évite la mise au rebut des anciens.

Prévention et économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme un modèle économique de production et de consommation durable. Elle se différencie de l'économie linéaire qui consiste à extraire des matières premières, les transformer, les consommer et les jeter. Le modèle de l'économie circulaire a pour objectif de « **boucler la boucle** » et ainsi de créer moins de déchets.

L'économie circulaire **réintègre** les matériaux et les produits dans le circuit (flèches vertes dans le schéma ci-contre). En conséquence, elle nécessite moins de matières premières qu'un système linéaire. De plus, elle permet aux produits de **conserver leur valeur** plus longtemps et génère moins de déchets.



Source: « Économie circulaire », OFEV, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/economie-circulaire.html>

L'économie circulaire englobe l'entier du cycle des matières et des produits, à savoir l'extraction, la conception, la production, la distribution, l'utilisation sur une durée aussi longue que possible et le recyclage. Elle demande ainsi une approche différente de la part de tous les acteurs.

Ce guide porte prioritairement sur la partie « **consommation et utilisation** » qui inclut la consommation responsable et l'allongement de la durée d'usage des biens par le réemploi, la réparation et la réutilisation. C'est là que les communes disposent du plus grand levier d'action.

Législation

En règle générale, la réduction des quantités de déchets est encouragée en Suisse. Cette volonté se retrouve dans toutes les strates législatives.

Législation fédérale

LPE (Loi sur la protection de l'environnement)

Art. 30 – Principes

1. La production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible.

OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets)

Art. 7 – Information et conseils

1. Les services spécialisés de la protection de l'environnement informent les particuliers et les autorités de la manière de limiter ou d'éliminer les déchets. Ils renseignent notamment sur la valorisation des déchets et sur les mesures visant à empêcher que de petites quantités de déchets soient jetées ou abandonnées.

Art. 11

1. L'OFEV et les cantons **encouragent la limitation des déchets au moyen de mesures appropriées**, notamment de sensibilisation et d'information de la population et des entreprises. Ils collaborent pour ce faire avec les organisations économiques concernées.

Législations cantonales



FRIBOURG

Loi sur la gestion des déchets (01.01.22)

Art. 2 – Définitions

2. La gestion des déchets comprend leur élimination et la **limitation de leur production**.

Art. 3 – Principes – En général

1. **La production de déchets doit être limitée** dans la mesure du possible.

Art. 10 – Communes

1. Afin d'accomplir les tâches qui leur incombent en vertu de la présente loi, les communes établissent un règlement relatif à la gestion des déchets prévoyant au moins:
 - a) la collecte séparée des déchets valorisables et toute autre **mesure de réduction des déchets**;



VAUD

Loi sur la gestion des déchets (05.09.06)

Art. 2 – Définitions

1. La gestion des déchets comprend **la prévention et la limitation de leur production**, ainsi que leur élimination.

Art. 3 – Principes

1. La gestion des déchets fait partie intégrante de la politique de développement durable du canton. Elle respecte les principes suivants:
 - a) la production de déchets doit être évitée ou limitée par des mesures actives.



GENÈVE

Loi sur les déchets (02.09.22)

Art. 2 – Principes

1. La limitation et l'élimination des déchets s'inscrivent dans la politique de développement durable cantonale et respectent les principes suivants:
 - a) la production de déchets doit être **évitée ou limitée** par des mesures actives à la source, notamment au moyen de l'utilisation de produits réutilisables.

Art. 16 – Réduction du plastique

2. Toute utilisation, mise à disposition ou vente de produits en **plastique à usage unique est interdite**:
 - a) par les restaurants, les services de petite restauration à l'emporter, les cantines d'entreprises, les services de livraison de repas (...) et les commerces de détail pour la nourriture prête à consommer;
 - b) lors de manifestations publiques.

Art. 18 Exemplarité des autorités

1. Les produits en plastique à usage unique sont interdits au sein de **l'administration cantonale**, sauf pour une utilisation à des fins sécuritaires, médicales, hygiéniques ou en laboratoire.



NEUCHÂTEL

Plan cantonal de gestion des déchets (16.09.21)

3^e ligne de la stratégie cantonale

Limitation de la production des déchets

La situation de l'environnement au niveau mondial met en évidence l'urgence d'agir pour ménager les ressources naturelles. **Le canton veut limiter la production des déchets** pour contribuer à préserver les matières premières.



Loi sur la protection de l'environnement (18.11.10)

Art. 39 – Compétences des communes

1. Les communes prennent **toutes les dispositions utiles pour réduire la quantité de déchets** urbains. Elles organisent, en fonction des possibilités de recyclage, le tri à la source de ces déchets. Elles encouragent la valorisation des déchets compostables par les particuliers.

Plan cantonal de gestion des déchets (08.23)

1.5 Ligne stratégique

1. Refuser la production de déchets: en repensant la conception d'un produit, d'un projet;
2. Réduire la production de déchets: en diminuant la production de déchets à la source, notamment par des mesures d'information et de sensibilisation;
3. Fermer les cycles de matériaux au sein du canton (Réutiliser / Recycler)
4. Garantir une revalorisation et une élimination conforme des déchets.



Loi sur les déchets et les sites pollués (09.12.20)

Art. 4

1. Chacun veille à la **limitation des déchets**, à leur tri et à leur élimination conformément à la législation.
2. L'Etat et les communes mènent des campagnes d'information, de sensibilisation et de **réduction des déchets à la source**.



Loi sur les déchets (18.06.03)

Art. 2 – Objectifs d'effet

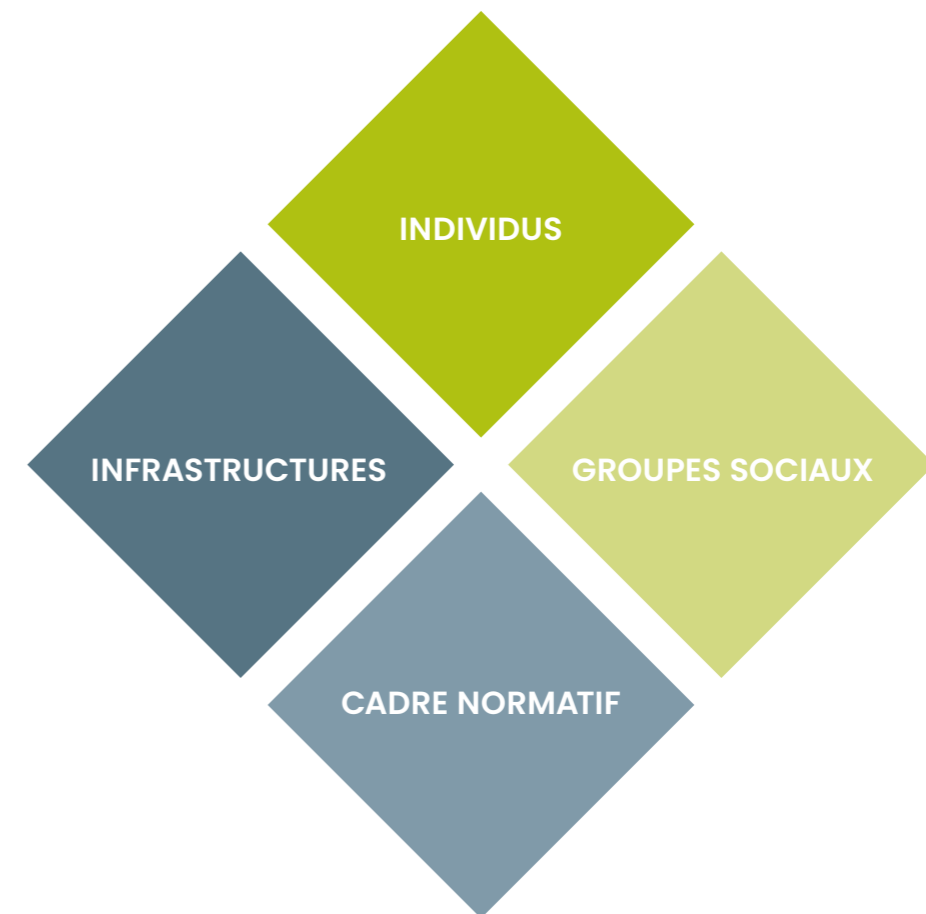
La gestion des déchets poursuit en particulier les objectifs d'effet suivants:

- a) **réduire** la quantité de déchets en évitant leur production ou en les valorisant;
- b) éliminer les déchets non valorisables d'une manière respectueuse de l'environnement;
- c) ne pas mettre l'être humain et l'environnement en danger par la présence de sites pollués par des déchets.

Actions de prévention des déchets

Comment changer les comportements ?

Les changements de comportement de l'être humain et de la société sont des processus complexes qui demandent une diversité de leviers. Selon l'Agence française de la transition écologique (ADEME), **quatre axes clés doivent être mobilisés pour parvenir à des changements sur le long terme***.



1. Les individus

Cet axe correspond aux mesures destinées à faciliter l'adhésion des individus au comportement souhaité, telles que les incitations économiques, la communication et le marketing. C'est un niveau d'action nécessaire mais non suffisant, car la marge de manœuvre individuelle reste limitée en l'absence de mesures systémiques.

* Source: «Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité. L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir», ADEME, 2016.

2. Les groupes sociaux

Cet axe comprend les approches qui mobilisent l'influence des pairs et des leaders d'opinion, ainsi que les mécanismes tels que le conformisme social et l'émulation de groupe. On y trouve par exemple, les opérations témoins, les ambassadeurs locaux et les actions collectives.

3. Les infrastructures

L'individu a besoin des dispositifs collectifs mis en place par la société pour agir. Cet axe regroupe les instruments d'aménagement de l'environnement physique, leur ergonomie et l'offre de services.

4. Le cadre normatif

Cet axe inclut toutes les normes juridiques et réglementaires qui restreignent, contraignent ou encouragent les choix des individus (taxes, subventions, lois) ou qui influencent l'offre disponible sur le marché.

Réussir, c'est jouer sur les quatre axes

Pour parvenir à changer les comportements, **une combinaison des quatre dimensions est nécessaire**. Par exemple, agir via la communication ou l'effet d'entraînement des petits groupes trouvera vite ses limites si l'infrastructure matérielle mise à disposition n'est pas adéquate. Il n'existe pas de levier miracle, mais un ensemble d'outils qui se complètent, avec leur intérêt et leurs limites. Certains sont plus anecdotiques, d'autres plus structurant.

Construire la stratégie

Afin de répondre aux enjeux et aux législations mondiale et nationale concernant la prévention des déchets, **les communes ont pour devoir de mettre en place des actions de prévention** afin de réduire la production de déchets sur leur territoire. Dans ce guide, nous proposons une liste d'actions **non exhaustive** dont vous pourrez vous inspirer. Ces actions sont classées en quatre thématiques :

1. Gaspillage alimentaire
2. Consommation responsable et allongement de la durée de vie des objets
3. Gestion des biodéchets
4. Littering

Pour chaque thématique, le contexte est présenté (définition, chiffres, législation, etc.) puis des actions que la commune peut mettre en place sur son territoire pour différents publics (ménages, entreprises, établissements scolaires, etc.) sont proposées.

Etat des lieux

Avant de mettre en place toute action de prévention, il est primordial d'établir un état des lieux dans votre commune.

Quelles sont les quantités de déchets produits sur mon territoire ?

- Pour chacune des fractions de déchets produits, quelles sont les quantités produites par habitant par année ?
- Quelle est l'évolution des quantités de chacune des fractions ces 5-10 dernières années ?

Combien coûte la gestion des déchets dans ma commune ?

- Pour chacune des fractions de déchets produits, quels sont les coûts de leur gestion par année ?
- Quelle est l'évolution des coûts de chacune des fractions ces 5-10 dernières années ?

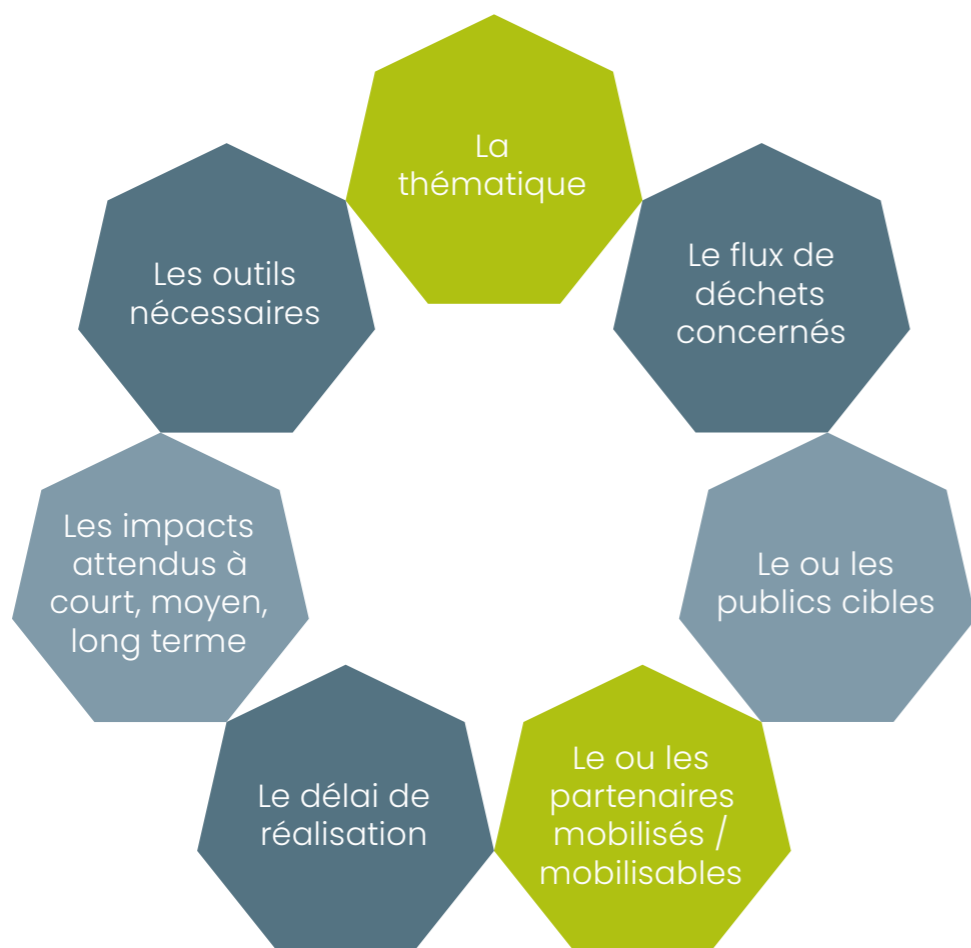
Quel est l'état des actions de prévention sur mon territoire ?

- Existe-il déjà des actions de prévention ?
- Des actions de prévention des déchets ont-elles déjà été entreprises par le passé ? Si oui, lesquelles, avec quels résultats ?
- Existe-il des acteurs (associations, groupes de parents, entreprises, etc.) de la prévention dans la commune ? Si oui, que font-ils ?

Définir les actions

L'état des lieux permet de dégager les priorités et donc un programme d'actions ciblé dans son contexte. Nous recommandons d'élaborer une fiche pour chacune des actions avec tous les détails nécessaires à leur réalisation.

Pour chacune des actions choisies, il sera important de déterminer :



Définir les objectifs et les indicateurs

Pour chaque action de prévention, il est important de définir l'objectif ainsi que le ou les indicateurs qui permettront d'en évaluer les effets. Les indicateurs permettent de voir l'évolution entre la situation initiale et la situation après la mise en œuvre.

Par exemple, si la commune entreprend la réduction du papier en distribuant des autocollants « Stop pub » aux ménages, l'objectif principal de cette action est de « réduire la quantité de déchets de vieux papier dans X ménages sur une durée de X mois ». L'indicateur principal sera la quantité de déchets papier produit par X ménages. Cet indicateur sera mesuré au début et à la fin.

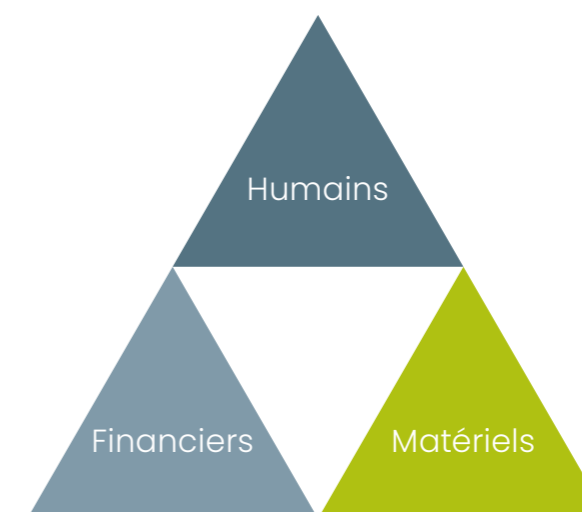
Il est parfois difficile de déterminer des indicateurs, notamment pour les actions de sensibilisation qui visent un changement de comportement.

En plus des indicateurs, les modalités de collecte d'information doivent être définies avant la mise en œuvre des actions :

- **Qui est responsable du suivi de l'action (indicateurs) ?**
- **Quel type d'information collecte-t-il/elle ?**
- **A quelle fréquence ?**
- **Comment les informations sont-elles collectées ?**

Définir les tâches et les moyens à mobiliser

Pour chaque action de prévention, il est primordial de définir les étapes de mise en place ainsi que les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs (temps, coûts, ressources humaines) :



Définir les formats d'action

Quatre types d'actions peuvent être mises en œuvre au sein des communes. Elles sont détaillées à la page suivante. Le choix se fera en fonction des enjeux du territoire, du budget à disposition et des objectifs à atteindre.

- **Modification des infrastructures**
- **Campagnes de communication**
- **Actions de sensibilisation**
- **Opérations témoins**

Définir les acteurs

Pour chacune des actions, il est important de définir les différents acteurs et les moyens de les mobiliser :

- Le ou les responsables de l'action (quel-s service-s communal-aux?)
- Le ou les potentiels partenaires techniques et/ou financiers
- Le ou les relais des interventions.

Définir le lieu et la durée

- Quand?** Quelle est la durée et le planning de l'action?
Quels types d'événements et à quelles périodes / fréquence?
- Où?** Sur quel périmètre géographique?
Dans quel-s lieu-x?
- Combien?** Quel est le coût de l'action?
Dans quel-s lieu-x?

Elaborer et structurer le plan d'action

Les actions doivent être hiérarchisées par ordre de priorité (défini par la commune) et planifiées dans le temps (via un logiciel de gestion de projet par exemple ou un tableau Excel (Diagramme de Gantt)). Grâce au plan et aux fiches, vous pourrez passer à l'action.

Un canevas de gestion de projet est disponible sur le site de COSEDEC.

→ www.cosedec.ch/communes/guides

Les formats d'action

Modification des infrastructures

Ce sont toutes les actions qui ont pour but de **réduire l'effort** de changement de comportement du public visé (exemples: l'adaptation de la méthode de collecte des déchets, la mise en place d'un compost de quartier, l'installation de cendriers dans les zones à haute fréquentation, etc.).

Cela peut se traduire également par la mise en place de *nudges* (voir p.27) qui auront un impact sur le court et moyen terme.

Campagnes de communication

Les campagnes de communication ont pour objectif de transmettre des **messages généraux ou ciblés** sur un ou des aspects de la prévention.

Elles peuvent mobiliser les canaux de communication suivants: affichage, journal d'information communal, articles dans les médias, communication digitale sur réseaux sociaux, spots radios, etc.

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation utilisent **l'échange direct avec le public cible** (par exemple: un stand d'information au marché, une visite de site, une projection de film avec conférence).

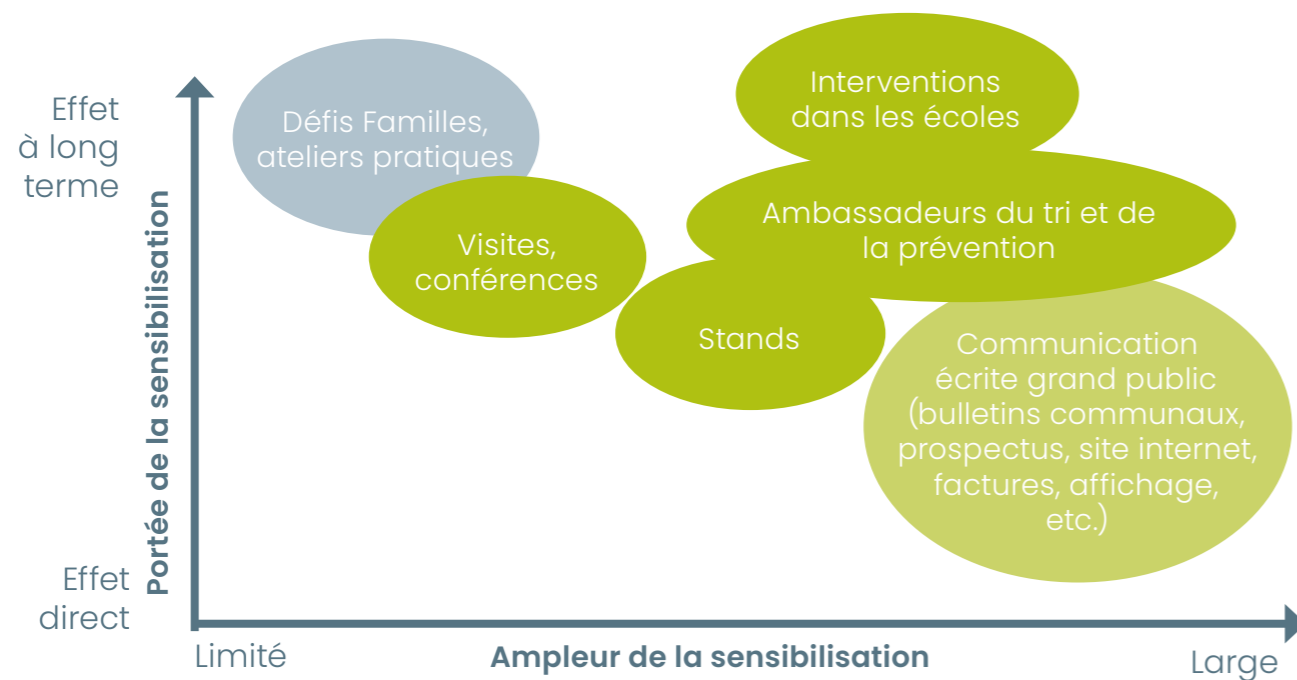
Les actions de sensibilisation nécessitent davantage de moyens humains que les campagnes de communication, mais les impacts peuvent être très positifs du fait de l'échange direct entre le public cible et les sensibilisateur-ice-s.

Opérations témoins

Les opérations témoins s'appuient sur des personnes témoins du territoire (foyers, écoles, élus, etc.). Par exemple, X familles réduisent leur gaspillage alimentaire en trois mois. Ce type d'action permet de **sensibiliser ces familles qui deviennent des porte-parole**. Les résultats obtenus et les témoignages sont ensuite partagés à la population qui pourra plus facilement s'identifier et passer à l'action. Il est donc recommandé de choisir des témoins similaires au public ciblé.

Une portée et une ampleur distinctes

Selon une enquête diffusée par l'ADEME portant sur 65 collectivités publiques françaises, les actions telles les défis ou ateliers mobilisent des groupes restreints et parfois des personnes déjà sensibilisées à la question, mais servent de relais pour d'autres. Les outils de la communication ou des ambassadeurs permettent de toucher les usagers au sens large. «L'enquête (...) précise, à ce sujet, que la mise en place de contact direct, plutôt que d'envoyer des mails, des flyers, etc. fonctionne le mieux en termes de sensibilisation.»*



*Source: «Territoires pionniers de la prévention des déchets. Rapport d'analyse des performances des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains de la prévention», ADEME, 2019.

Les nudges, un coup de pouce complémentaire

Issue des sciences du comportement, la théorie du «nudge», ou «coup de pouce» en anglais, a notamment été conceptualisée par les chercheurs américains R. Thaler et C. Sunstein en 2008. Les «nudges» sont des suggestions qui visent à inciter à changer un ou plusieurs comportements ou choix, sans mettre la ou les personnes sous contrainte, obligation, ni menace de sanction. S'ils sont très utilisés en marketing commercial, il en existe aussi de nombreux usages dans le cadre de l'action publique :

- Marques de pas menant vers une poubelle, contre le littering ;
- Réduction de la taille des assiettes pour réduire le gaspillage ;
- Cendriers de vote pour les mégots ;
- Panneau électronique signalant les dépassements de vitesse ;
- Nutriscore sur les emballages d'aliments.

Regroupant un ensemble hétérogène de pratiques, les «nudges» ne font actuellement pas consensus dans la communauté scientifique. Ils sont également sujets à controverse, notamment en raison du risque de manipulation. Les «nudges» peuvent toutefois s'avérer efficaces dans le cadre d'un dispositif communal de réduction des déchets, à condition d'être utilisés en complément à d'autres approches. Leur utilisation doit aussi être faite de manière transparente et éthique, dans un souci de bien commun. Il convient de souligner également que la mise en place d'un «nudge» efficace demande une réflexion approfondie afin d'identifier les leviers, la formule et le contexte adéquats.



Actions de prévention
des déchets

Gaspillage alimentaire



Définition

Selon l'OFEV, le gaspillage alimentaire correspond aux **pertes alimentaires évitables**, c'est-à-dire la part comestible des denrées produites pour l'alimentation humaine non-consommée.

Selon l'association Foodwaste.ch, les pertes alimentaires évitables comprennent tous les aliments et les parties d'aliments comestibles et irréprochables sur le plan sanitaire ou qui l'ont été, mais qui ne peuvent être consommés parce qu'ils sont altérés, périmés ou qu'ils présentent des défauts de qualité.

Constat

Environ un tiers des aliments produits en Suisse sont perdus ou gaspillés le long de la chaîne alimentaire, soit presque trois millions de tonnes d'aliments par an.

Dans les ménages, le gaspillage alimentaire peut avoir les causes suivantes:

- Achat plus que nécessaire;
- Achats conditionnés en trop grand format;
- Oublis des aliments dans le frigo;
- Stockage incorrect (la durée de conservation diminue);
- Lecture de date de conservation minimale incorrecte et non-utilisation des sens pour décider si un aliment est encore consommable;
- Préparation de portions trop grandes non-consommées.

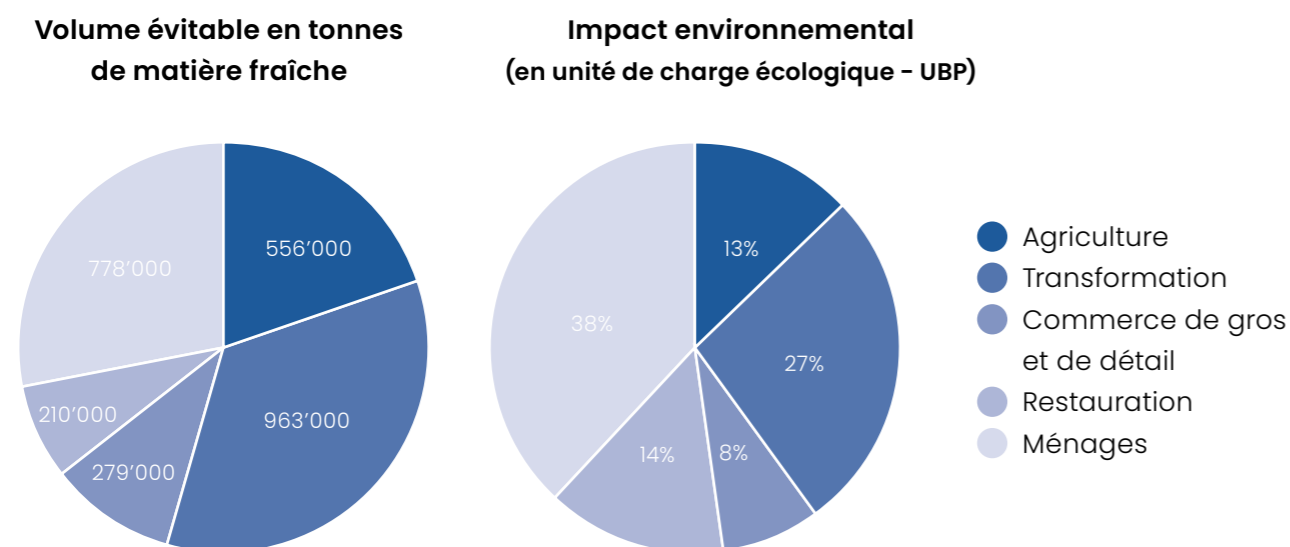
Un ménage suisse consacre en moyenne 7% de son revenu annuel à l'achat de nourriture. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique, cela représente environ CHF 636.- par ménage par mois.

D'un point de vue environnemental, le gaspillage alimentaire a des impacts équivalents à la moitié de tous les trajets en voiture en Suisse.

CHF 620.-

La somme de nourriture
jetée à la poubelle par an
et par personne en Suisse.

Pertes alimentaires par secteur en Suisse



L'illustration ci-dessus montre que les pertes alimentaires, à la fin de la chaîne de valeur ajoutée (soit 52% pour la consommation des ménages et la restauration), présentent un impact plus élevé que celles causées au début de la chaîne, malgré la phase de transformation des aliments pourtant responsable de 27% de l'impact environnemental.

Plus d'informations sur le gaspillage alimentaire en Suisse :

- Déchets alimentaires, site de l'OFEV → www.bafu.admin.ch
- Association indépendante qui informe et sensibilise sur le gaspillage alimentaire → www.foodwaste.ch
- Campagne de sensibilisation nationale → www.savefood.ch

Législation

Internationale

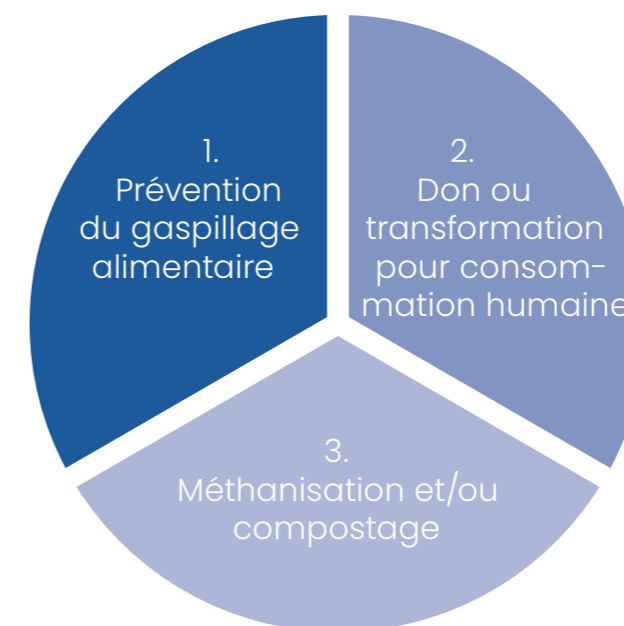
L'Agenda 2030 des Nations Unies, auquel la Suisse a souscrit, a pour objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant d'ici à 2030.

Nationale

La Suisse s'est engagée elle aussi à diminuer le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2030. D'un point de vue législatif, il n'existe aucune loi spécifique sur la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire.

Actions

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire peuvent être hiérarchisées par ordre de priorité comme suit :



1. Prévention du gaspillage alimentaire

Le meilleur déchet étant toujours celui qui n'a pas été produit, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaires doivent en priorité avoir comme objectif l'évitement et la réduction du gaspillage.

2. Don ou transformation pour consommation humaine

Si le gaspillage ne peut être évité et les aliments toujours consommables (ex: dates de péremption trop courtes pour la vente) les actions doivent alors avoir pour objectif d'utiliser ces aliments à des fins de consommation humaine.

3. Valorisation matière et énergétique

Si le gaspillage ne peut être évité et les aliments ne peuvent plus être consommés, les actions doivent alors avoir pour objectif de valoriser ces produits par méthanisation ou/et compostage.

1. Actions à destination des ménages

1.1. Communication

La commune peut encourager sa population à éviter et réduire le gaspillage alimentaire grâce à une communication simple diffusée via différents canaux tels que le calendrier des déchets, le journal communal, le site internet de la commune et ses réseaux sociaux. Ceci peut être couplé à une campagne de communication plus large en utilisant davantage de canaux tels que des panneaux d'affichage dans la rue, des flyers, des spots dans les transports publics, etc.

ILS PROPOSENT



- La campagne nationale **Save Food, Fight Waste** met à disposition une variété d'informations et de supports de communication.

→ www.savefood.ch

- L'association **Foodwaste** propose sur son site des astuces anti-gaspi ainsi qu'un répertoire d'actions existantes.

→ www.foodwaste.ch

- La **Fédération romande des consommateurs** propose un guide pratique pour prévenir les pertes alimentaires.

→ www.frc.ch > **Dossiers** > **Gaspillage alimentaire**

ILS L'ONT FAIT



- Les communes **du Jura** ont reçu du Canton un flyer à insérer dans leur calendrier des déchets (« Mémodéchets »).

1.2. Stands de sensibilisation

La commune peut encourager sa population à éviter et réduire le gaspillage alimentaire en proposant des stands de sensibilisation notamment sur les lieux d'achat (ex: marchés, supermarchés, etc.).

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** et la **FRC Vaud** proposent chacune un stand de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

→ www.cosedec.ch > **Communes** > **Outils de sensibilisation**

→ www.frc.ch > **Dossiers** > **Gaspillage alimentaire**

- La campagne « **Save Food, Fight waste** » propose du matériel et un stand d'événement.

→ www.savefood.ch

- L'association **Foodwaste.ch** a créé une exposition ludique et interactive.

→ www.foodwaste.ch

ILS L'ONT FAIT



- La Ville de **Vevey** a commandé le stand de responsables.ch pour la Foire St-Martin en 2022.

- La FRC Vaud a participé à la Fête du développement durable d'**Echallens** en 2022 avec son stand de conseils et astuces anti-gaspillage.

1.3. Actions festives

La commune peut encourager sa population à réduire le gaspillage alimentaire de façon festive: préparation et dégustation collectives de soupes ou smoothies à partir de fruits et légumes «moches», organisation de banquets à partir d'invendus, etc.

Ces événements permettent d'aborder le sujet d'une manière positive et ludique et ont pour avantage de rassembler les habitant·e·s lors d'un événement social.

ILS PROPOSENT



- La **Disco Soupe** est une session collective de cuisine à partir d'aliments rebuts ou invendus. L'évènement est gratuit, l'ambiance festive.

→ www.discosoupe.org

- L'association foodwaste.ch accompagne les communes dans l'organisation de **banquets «foodsave»** à partir d'aliments invendus/invendables.

→ www.foodsave-bankette.ch

ILS L'ONT FAIT



- Un banquet «foodsave» a été organisé à **Lausanne** pour la première fois en 2023 par un groupement d'associations (COSEDEC, My blue planet, SimplyAct et JobTrek)

1.4. Actions de type « foyers témoins »

La commune peut proposer à quelques ménages d'expérimenter pendant une durée déterminée des gestes quotidiens «anti-gaspi». Par cette expérience, les ménages se rendent compte de la faisabilité et de l'efficacité des gestes. La commune peut communiquer les résultats obtenus auprès de la population.

ILS L'ONT FAIT



- **Zéro Gâchis Académie** est une opération anti-gaspillage alimentaire menée en 2019 auprès de 243 foyers en France. Son objectif était d'évaluer la réduction possible en mettant en place quatre gestes anti-gaspi.

→ www.zero-gachis-academie.fr

1.5. Ateliers

La commune peut proposer des ateliers au cours desquels les habitant·e·s expérimentent et reproduisent les gestes anti-gaspillage (ateliers de cuisine des restes, etc.).

ILS PROPOSENT



- **ZeroWaste Switzerland** organise des ateliers anti-gaspi en Suisse romande.

→ www.zerowasteswitzerland.ch

1.6. Frigos publics

La commune peut encourager et mettre à disposition de sa population des espaces de partage de nourriture, comme par exemple un frigo communautaire accessible aux habitant·e·s.

ILS PROPOSENT



- Association Free Go

→ www.association-freego.ch

- Madame Frigo

→ www.madamefrigo.ch

ILS L'ONT FAIT



- Un frigo public «Madame Frigo» a été installé en 2022 à **Epalinges**. Chacun·e peut y déposer des aliments non-consommés et se servir.

1.7. Soutien à des actions existantes

La commune peut également accompagner des associations locales œuvrant déjà dans la sensibilisation en leur mettant à disposition des moyens matériels et/ou financiers. L'association foodwaste.ch rassemble toutes les initiatives suisses contre le gaspillage alimentaire.

→ www.foodwaste.ch

2. Actions à destination des écoles

2.1. Sensibiliser les élèves

La commune peut encourager les écoles à mener des actions de sensibilisation auprès des élèves. Ces actions peuvent prendre différents formats tels que:

- Des projets d'établissement (pesée du gaspillage à la cantine)
- Des jeux et ateliers (pièces de théâtre, exposition, jeux-concours, goûter sans déchets, etc.)

ILS PROPOSENT



- **Eldora, Kit ludique Zéro Gaspi**: les enfants sont amenés à évaluer les déchets alimentaires générés au sein de leur groupe.

→ [Brochure «Kit Zéro Gaspi» \(pdf\)](#)

- **Education 21**: informations supplémentaires sur le sujet du gaspillage alimentaire sur le site d'éducation 21.

→ www.education21.ch

- **Pusch, animation anti-gaspi**: les élèves étudient l'impact du gaspillage alimentaire sur les changements climatiques.

→ [Mystery sur le gaspillage alimentaire \(pdf\)](#)

2.2. Sensibiliser les restaurants scolaires

La commune peut exiger que les fournisseurs des restaurants scolaires, des cantines communales et des événements publics évitent le gaspillage de nourriture.

ILS PROPOSENT



- L'association **Restaurants sensibles** lutte contre le gaspillage alimentaire en formant le personnel et en créant des animations à destination des enfants.

→ www.restaurants-sensibles.ch

- L'entreprise suisse **Kitro** permet à des professionnels de la restauration de quantifier leurs déchets et de mettre en place des mesures de réduction.

→ www.kitro.ch

ILS L'ONT FAIT



- La **Ville de Nyon** et son prestataire de restauration scolaire Eldora se sont associés à l'application Too Good To Go en 2020 dans le but de réduire au maximum le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la Ville.

RÉSULTAT MARQUANT 1

Réduction du gaspillage en milieu scolaire à Meyrin (GE)

Interview de Véronique Diebold, responsable de la gestion durable

Quels étaient les objectifs du projet ?

« Lancé en 2020, le projet concernait les huit restaurants scolaires de la ville de Meyrin ainsi qu'une crèche. Nous souhaitions savoir si le gaspillage alimentaire était une problématique à traiter, et, si c'était le cas, identifier ses causes. »

Comment le projet a-t-il été construit ?

« Les parties prenantes étaient les chefs cuisiniers, le personnel encadrant, le prestataire Kitro et la commune, qui pilotait la démarche. Nous avons fait appel à Kitro afin de mesurer le poids et la composition des déchets alimentaires des restaurants scolaires et ce, durant huit mois. »

Pouvez-vous présenter quelques mesures emblématiques ?

« Les poubelles connectées de Kitro permettent de connaître, grâce à des photos, le type d'aliments jetés, le grammage moyen, etc. Cela a permis au chef d'ajuster à la baisse les quantités de certaines catégories de produits, en accord avec Fourchette verte. Des séances ont été menées avec les équipes encadrantes et les équipes de cuisine afin de discuter des mesures à prendre, comme par exemple bien séparer les aliments dans l'assiette au moment du service, prendre plus de temps pour entendre les portions demandées par l'enfant au pass, etc. »

Quels ont été les résultats ?

« Les restes dans l'assiette équivalaient en moyenne à une cuillère par personne (à café ou à soupe selon les jours). Dans les restaurants scolaires, 1'157 repas ont été « sauvés », soit 347 kilos de gaspillage évité pour tous les restaurants scolaires. Dans la crèche, le gaspillage a diminué de 22% entre août 2021 et juin 2023. La mesure du gaspillage permet de discuter objectivement des paramètres à modifier (les recettes à succès, les quantités, l'organisation du service, etc.) et ceux qui sont liés à des facteurs externes. La mesure par les poubelles connectées a un coût, mais ne nécessite pas de manutention pour les chefs. Au contraire, la mesure manuelle coûte moins cher, mais demande plus de temps aux chefs. Les deux méthodes permettent d'assurer un suivi intéressant. »

3. Actions à destination des commerces alimentaires, marchés, entreprises et associations

3.1. Don entre commerçants et associations

La commune peut faciliter la mise en place de dons entre commerces de détail et associations caritatives.

ILS PROPOSENT



- **Table Suisse** récupère des aliments excédentaires et les redistribue à des institutions sociales.

→ www.tablesuisse.ch

- La **Fondation Partage** collecte et trie les invendus des commerces et entreprises alimentaires genevois pour les distribuer gratuitement.

→ www.partage.ch

- **Table Couvre-toi** reçoit des produits d'entreprises du secteur alimentaire et les distribue à des personnes touchées par la pauvreté.

→ www.tischlein.ch

4. Actions au sein de l'administration communale

4.1. Sensibilisation du personnel communal

Le personnel communal peut être sensibilisé à la réduction du gaspillage alimentaire. Les contenus et formats de sensibilisation peuvent s'inspirer de ceux proposés à la population.

4.2. Prise en compte du gaspillage alimentaire

La commune peut prendre en compte le facteur gaspillage alimentaire lors de ses achats publics de repas ou de son partenariat avec un restaurateur collectif et faire levier à cet endroit. Elle peut également réduire le gaspillage lors d'occasions telles que les réunions internes, réunions d'élus, événements organisés au sein des locaux communaux ou dans l'espace public.

Actions de prévention des déchets

Gestion des biodéchets



Définition

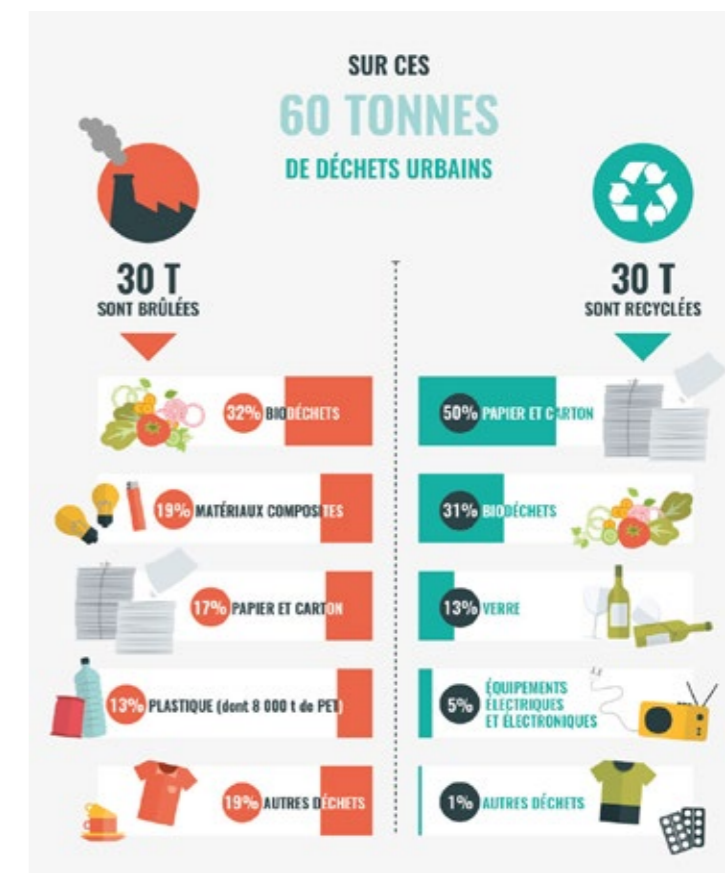
Selon l'OLED, les « biodéchets » sont les déchets d'origine végétale, animale ou microbienne. Ils comprennent les déchets de jardin ou déchets verts ainsi que les déchets alimentaires ou de cuisine. Si le gaspillage alimentaire concerne aussi les biodéchets, ce chapitre traite principalement de la gestion des biodéchets hors gaspillage alimentaire. Ce dernier est traité dans la première partie du chapitre « Actions ».

Constat

Les poubelles suisses contiennent encore 35% de biodéchets (gaspillage alimentaire inclus). Les biodéchets se retrouvent brûlés dans les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD = incinérateur) et n'apportent aucun avantage à cela, au contraire.

Triés correctement, ils peuvent être recyclés en compost et/ou en biogaz, une énergie 100% renouvelable et locale.

Les actions de prévention auront pour objectif d'encourager les habitants qui ne trient pas leurs biodéchets à le faire.



Répartition des déchets urbains (OFEV, 2016)

Législation

En vertu de l'art. 14, al. 1, OLED, les biodéchets doivent faire l'objet **d'une valorisation matière ou d'une méthanisation** pour autant qu'ils s'y prêtent compte tenu de leurs caractéristiques et qu'ils aient été collectés séparément.

1. Actions à mettre en œuvre auprès des ménages

1.1. Favoriser et faciliter le tri des biodéchets

La commune peut faciliter le tri des biodéchets par ses habitant·e·s en leur distribuant gratuitement ou pour une modique somme un bio-seau (avec ou sans sacs compostables) qu'ils pourront utiliser pour trier leurs biodéchets.

Elle peut également les sensibiliser au tri des biodéchets via une communication dans le calendrier des déchets, site internet, réseaux sociaux, stand d'information, tout événement lié au jardinage, etc.

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** propose un stand de sensibilisation sur le tri des biodéchets.

→ www.cosedec.ch > Communes

ILS L'ONT FAIT



- À **Genève, Renens, Thônex ou Orbe**, les autorités ont organisé des distributions gratuites de seaux à biodéchets et de sachets compostables.
- A **Yverdon-les-Bains** en 2021, une action de proximité a été menée dans quatre quartiers à travers les ambassadeur·rice·s de COSEDEC, la distribution d'un tout-ménage et de seaux, ainsi que la pose d'auto-collants sur les conteneurs.

RÉSULTAT MARQUANT 2

Inciter à un meilleur tri des biodéchets à Cossonay (VD)

Interview d'Emmanuelle Germanier, conseillère en environnement

Dans quel contexte est né ce projet ?

« Comme de nombreuses communes romandes, Cossonay est confrontée à des problèmes de volumes et de qualité du tri des biodéchets. Les solutions mises en place jusqu'alors, telles que l'information classique, la distribution de seaux ou la répression, n'ont pas fourni les résultats escomptés. »

Comment le projet a-t-il été construit ?

« J'ai proposé ce projet à la commune dans le cadre de mon brevet fédéral de conseillère en environnement. L'objectif, une meilleure qualité du tri, m'a conduite vers une approche « nudge » avec la création d'un dispositif pour motiver et faciliter de nouveaux comportements. Le concept a été établi suite à de nombreux entretiens avec des acteurs du secteur ainsi qu'une recherche approfondie en sciences du comportement. Le projet a reçu le soutien financier de *Valorsa* et *Ecorecyclage* ainsi que le soutien logistique de la commune. Il s'est déroulé sur six semaines, sur trois points de collecte. »

Pouvez-vous présenter quelques mesures emblématiques ?

« La première a été l'utilisation du cheval comme vecteur de communication pour capter l'attention. Une fois par semaine, le cheval acheminait nos containers au centre de tri. Ensuite, la présentation d'un mini composteur au centre de tri, pour permettre aux usager·e·s de donner du sens à leur geste. Troisièmement, les supports de communication inspirés des neurosciences, avec des panneaux informatifs inhabituels mettant en scène la mascotte « Vulpi ». Enfin, nos containers équipés d'un dispositif de communication constituent un « nudge » visant à inciter un comportement plus vertueux. »

Quels ont été les résultats ?

« Les résultats ont été mesurés à travers l'autopsie des containers et le sondage de 150 personnes. La collecte hippomobile a reçu un très bon accueil, certaines personnes se sont même motivées à trier par sympathie pour l'animal. Des résultats assez spectaculaires ont été obtenus en ce qui concerne la qualité, avec une présence d'intrus entre 0% et 1%. Les quantités de matière retrouvées dans nos containers démontrent que les gens ont utilisé notre proposition « nudge ». Très répliquable, cette formule demanderait à être reproduite pour une portée plus importante. »

1.2. Favoriser la gestion domestique des biodéchets

La commune peut encourager ses habitant·e·s à gérer leurs propres biodéchets en créant un compost individuel. Celui-ci peut prendre différentes formes (tas ou bac au fond d'un jardin, lombricompostage, etc.).

Elle peut faciliter la mise en place de ces composts individuels en mettant à disposition gratuitement des composteurs, des lombricomposteurs, ou en subventionnant leur achat, ainsi que par la diffusion d'information à ce sujet (brochure, site internet, réseaux sociaux, etc.), des informations en déchèterie, des guides sur le compostage, des stands d'information à l'occasion d'événements (marchés, etc.).

ILS L'ONT FAIT



- L'**Etat de Genève** présente des conseils pour composter à la maison ainsi qu'un guide.
→ www.ge.ch/document/dechets-composter-dans-son-jardin
- L'**association Eco-citoyen** accompagne des familles avec des conseils personnalisés à domicile.
→ www.eco-citoyen.ch

1.3. Développer le compostage partagé

La commune peut encourager les habitant·e·s (notamment celles et ceux qui habitent en appartement) à gérer leurs biodéchets via un compost partagé en bas d'immeuble. Ce type de compost est géré par plusieurs personnes, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement, etc.).

Les participant·e·s assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participent aussi souvent aux manipulations du compostage.

RÉSULTAT MARQUANT 3

Compostage de quartier à Noble-Contrée (VS)

Interview de Justin Métrailler, conseiller communal

Quels étaient les objectifs de ce projet ?

« Jusqu'à il y a peu, la commune ne proposait pas de collecte des biodéchets. Les habitant·e·s des villas individuelles ayant l'habitude de composter dans leur jardin, nous avons voulu proposer une alternative dans les quartiers d'immeubles. »

Comment a été construit le projet ?

« Le projet a été proposé par un habitant membre de l'association Proxi-compost, qui promeut le compostage collectif. La commune s'est engagée à financer le dispositif à hauteur de 2700 francs par site, comprenant l'infrastructure, la formation et l'accompagnement par l'association ainsi que la mise à disposition de copeaux. » Une trentaine de familles ont participé à la séance d'information initiale. »

Pouvez-vous présenter quelques mesures emblématiques ?

« Deux sites de compostage ont été créés en avril 2022, regroupant une vingtaine de familles à Venthône et une trentaine à Veyras. Les participant·e·s ont été formé·e·s et des référent·e·s nommé·e·s pour contrôler la bonne gestion des sites. Ces derniers comprennent chacun trois bacs fabriqués par le triage forestier: le premier pour les déchets crus, le deuxième pour la matière sèche et le dernier pour la maturation. Après quelques mois, nous avons dû installer des cadenas à code sur les bacs pour lutter contre les intrus. »

Quels ont été les résultats ?

« Concernant le fonctionnement, nous sommes satisfaits, les utilisateurs ont bien compris le système. Il y a parfois des dépôts sauvages, mais cela reste gérable. Le compost sera redistribué aux participant·e·s ou à la commune. Il faut souligner l'importance du rôle de référent de site pour que cela fonctionne. Ce système demande assez peu d'implication de la part des services communaux et nous projetons de le maintenir en complément à GastroVert, qui sera mis en place en 2024. Le projet a aussi eu pour effet indirect de permettre aux habitant·e·s de se connaître et de partager des moments conviviaux, comme par exemple des « apéros-compost ». »

ILS PROPOSENT



- L'association **Proxicompost** propose aux communes de mettre en place des sites de compostage partagé en pied d'immeuble.

→ www.proxicompost.ch

- L'association **Les défricheuses** propose des formations pour devenir guide composteur ainsi que la mise en place de compost partagé.

→ www.defricheuses.ch

ILS L'ONT FAIT



- En 2015, la **Ville de Nyon** a mis en service un compost de quartier et proposait aux habitant-e-s un cours gratuit sur le sujet.

2. Actions à destination des écoles

La commune peut encourager les écoles à mettre en place un système de compostage dans leur enceinte (biodéchets issus des cantines, etc.). Les démarches sont similaires à celles proposées aux ménages. L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée par des membres du personnel.

Une fois le compost installé, les actions ci-dessous peuvent être proposées afin de sensibiliser davantage les élèves :

- Proposer des animations sur le site de compostage ;
- Faire participer des élèves à l'installation et à l'entretien du compost ;
- Fournir des outils pédagogiques aux enseignant-e-s ;
- Accompagner l'installation d'un jardin pédagogique à proximité du site et outiller les acteurs de l'établissement responsables de son animation.

Actions de prévention des déchets

Consommation responsable



Définition

Qu'est-ce que la consommation responsable ?

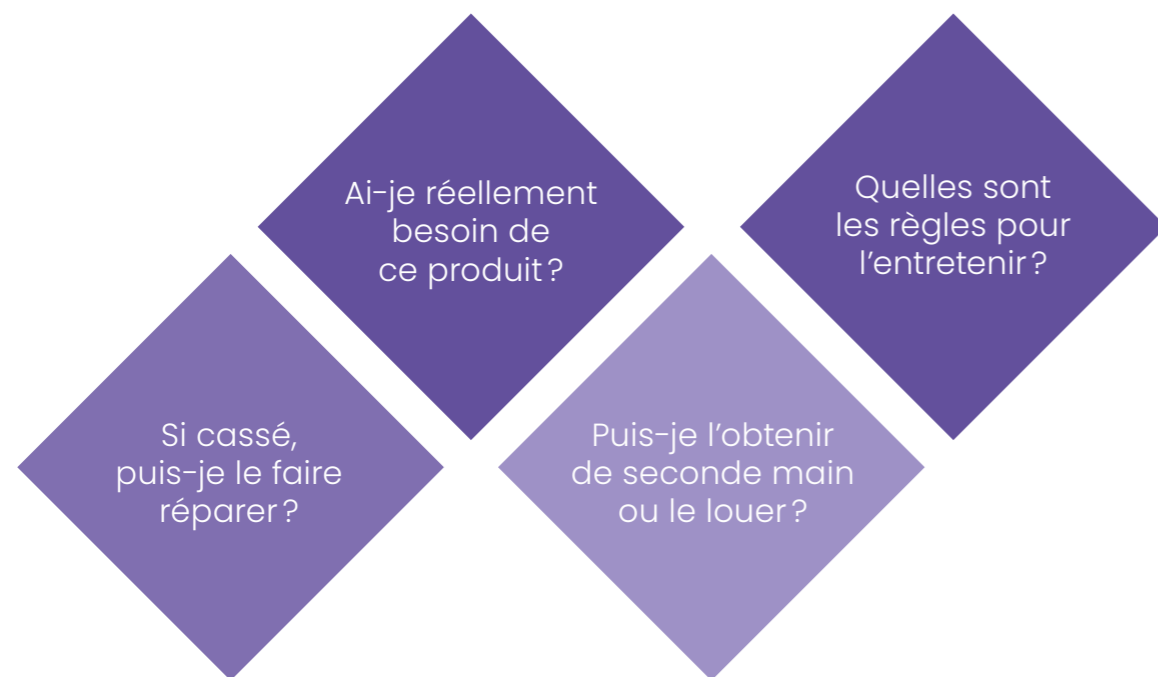
Selon l'ADEME, la consommation responsable doit conduire la cliente ou le client, qu'il soit acteur-riche économique (privé ou public) ou consommateur-riche, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).

Les actions de prévention visent à inciter la population à consommer de manière plus durable (produits éco-conçus, seconde main, location, partage, etc.) et réduire la quantité de déchets produits.

Qu'est-ce que la durée de vie des produits ?

La durée de vie d'un produit au sens de sa durée d'usage, correspond au laps de temps durant lequel ce produit va être utilisé, en état de fonctionnement. La durée de vie des produits varie en fonction de la nature des produits, de leur qualité, de leur conception ou encore de l'utilisation qui en est faite.

Allonger la durée de vie des produits permet de réduire leur impact environnemental en optimisant leur utilisation. Cette amélioration peut se faire à plusieurs stades de la vie des produits, de leur fabrication à leur fin de vie. Les consommateurs-riche-s peuvent agir sur leur manière de consommer en se posant les questions suivantes :



Les actions de sensibilisation à l'allongement de la durée de vie de produits auprès de la population traiteront principalement les sujets du réemploi et la réparation.

Constat

En 2021, la population suisse a produit environ 700 kilos de déchet par personne, faisant du pays l'un des plus gros producteurs de déchets au monde. Une grande partie de ces déchets pourrait être évitée ou réduite en adoptant une consommation plus responsable (ex: éviter, réemployer, réutiliser, réparer, etc.). C'est dans ce contexte que les communes doivent œuvrer pour encourager leurs habitant-e-s à réduire et limiter la production de déchets.

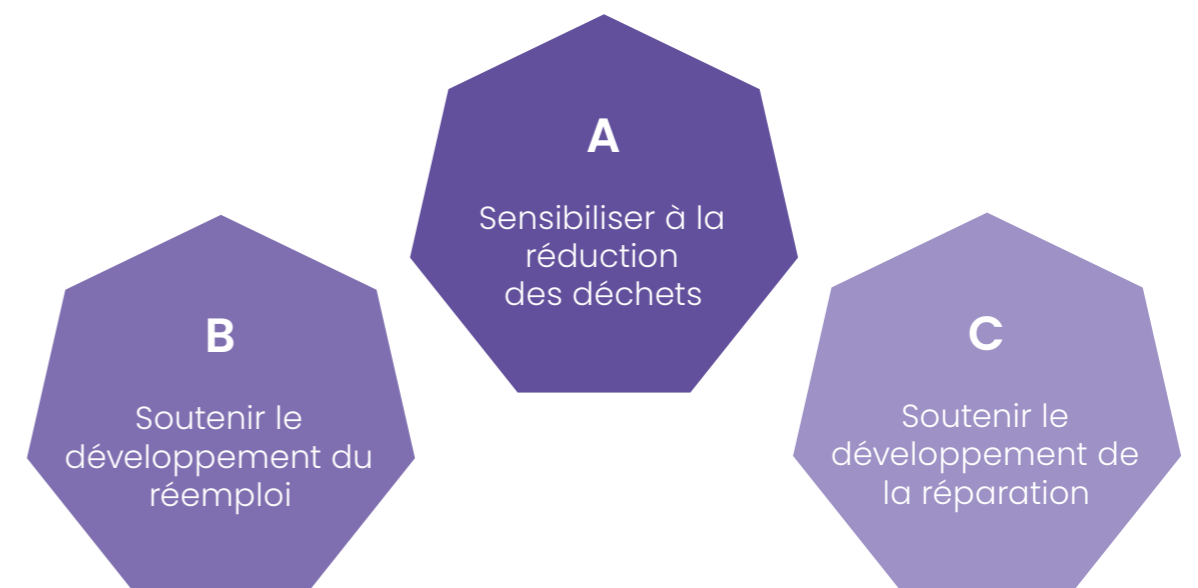
Législation

L'Union européenne a adopté en 2020 un plan d'actions pour l'économie circulaire prévoyant un droit à la réparation. Les fabricants de certains appareils sont tenus de mettre à disposition des pièces de rechange ainsi que des outils et informations facilitant les réparations pendant une période de dix ans. La Suisse a repris cette mesure pour six groupes de produits – dont les frigos, lave-linges, écrans et luminaires –, mais peu de détaillants l'appliquent dans les faits.

Une révision de la loi sur la protection de l'environnement portant sur la thématique de l'économie circulaire est en discussion au Parlement helvétique et pourrait aboutir en 2024. Cette révision marquerait un pas prometteur en direction de l'allongement de la durée de vie des produits et de la préservation des ressources, même si certaines organisations jugent qu'elle n'est pas assez ambitieuse sur les aspects de réparabilité et de réemploi. Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2027.

Actions

Les actions de sensibilisation à la consommation responsable et à l'allongement de la durée de vie des produits se déclinent en trois grands axes :



A

SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

1. Actions à destination des ménages

1.1. Sensibilisation et communication

La commune peut sensibiliser sa population aux bénéfices de la consommation responsable via ses différents canaux de communication (calendrier des déchets, journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.) ou/et via des activités/ateliers.

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** propose une machine à café qui sensibilise au gaspillage des ressources lié aux gobelets à usage unique.

→ www.cosedec.ch > **Communes**

ILS L'ONT FAIT



- Des informations sur la consommation responsable ont été affichées dans le calendrier des déchets de l'**Ouest Lausannois**.

1.2. Sensibilisation grâce à des ambassadeur-ric-e-s

La commune peut sensibiliser ses habitant-e-s en mettant à leur disposition des ambassadeur-ric-e-s du tri qui pourront répondre directement à toutes les questions concernant le tri et la réduction des déchets ainsi que la consommation responsable.

ILS PROPOSENT



- A Genève, les **SIG et Eco21-déchets** proposent des ambassadeur-ric-e-s pour répondre aux questions usuelles de prévention et tri des déchets auprès de la population.
- **COSEDEC** met à disposition des communes des ambassadeur-ric-e-s du tri qui informent les usager-ère-s sur le tri, la consommation responsable, etc.

→ www.cosedec.ch > **Communes**

1.3. Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

La boîte aux lettres étant un des plus grands producteurs de déchets papier, la commune peut encourager ses habitant-e-s à apposer un autocollant « Stop Pub ». Elle peut profiter de la distribution pour sensibiliser les ménages à la prévention des déchets papier et, au-delà, à la prévention des déchets en général et à la consommation responsable.

ILS PROPOSENT



- **responsables.ch** propose gratuitement des autocollants « Stop pub » pour les habitant-e-s du canton de Vaud.

→ www.responsables.ch > **Renoncez**

- La **Fédération romande des consommateurs** propose des autocollants « Stop Pub » à la vente.

→ www.frc.ch > **Boutique**

ILS L'ONT FAIT



- Les particuliers qui ne désirent plus recevoir de publicité adressée peuvent se faire inscrire sur la **liste Robinson**.

→ www.sdv-konsumenteninfo.ch

- La **Ville de Vevey** a inséré un flyer avec un autocollant «Stop Pub» dans la documentation remise aux nouveaux habitant·e·s.

1.4. Promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables

La commune peut encourager les consommateur·ice·s de plats à l'emporter ainsi que les établis à utiliser de la vaisselle réutilisable.

ILS PROPOSENT



- **Responsables.ch** et **Zero Waste Switzerland** présentent des cartes des établissements qui acceptent les contenants réutilisables.

→ www.responsables.ch/lunch-attitude

→ www.zerowasteswitzerland.ch

- L'entreprise **Recircle** propose un système de contenants réutilisables et consignés dans toute la Suisse.

→ www.recircle.ch

ILS L'ONT FAIT



- À **Genève**, la campagne «Emportons malin» encourage l'usage de vaisselle réutilisable dans la restauration à l'emporter.

→ [www.ge.ch / Emportons malin](http://www.ge.ch/Emportons_malin)

- Les communes de **Lausanne, Gland et Nyon** participent au projet pilote «Ça Vaud l'retour» qui vise à mettre en place une filière de réutilisation des emballages en verre.

1.5. Encourager la seconde main et la consommation responsable des vêtements

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** propose un stand de sensibilisation à la consommation responsable de vêtements.

→ www.cosedec.ch > **Communes**

- **Fair'Act** et **Fashion Revolution** rassemblent des adresses, ateliers, événements œuvrant pour la consommation responsable de vêtements.

→ www.fairact.org

→ www.fashionrevolution.ch

- **Apesigned** propose des ateliers prônant la mode responsable.

→ www.apesigned.com

- Les plateformes en ligne **Mon vide dressing** et **Ateapic** vendent des vêtements de seconde main.

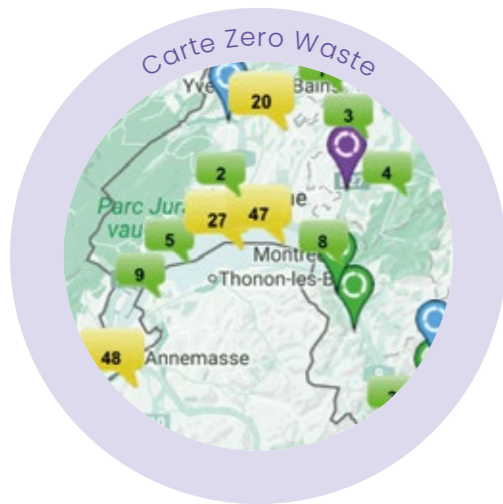
→ www.monvidedressing.ch

→ www.ateapic.ch

1.6. Encourager l'adoption d'un mode de vie « zéro déchet »

La commune peut encourager les consommateur·rice·s ainsi que les autres acteurs (administrations, entreprises, associations) à adopter un mode de vie zéro déchet qui privilégie des produits durables (ex: acheter en vrac avec ses propres contenants réutilisables, éviter les sacs plastiques, utiliser une gourde, etc.).

ILS PROPOSENT



- L'association **ZeroWaste Switzerland** propose une carte des adresses « zéro déchet ».

→ www.zerowasteswitzerland.ch

ILS L'ONT FAIT



- La commune de **Conignon** a proposé à ses habitant·e·s un coaching zéro déchet.
- En partenariat avec Zerowaste Switzerland, la commune d'**Echallens** a proposé à 10 familles un défi zéro déchet via un coaching individuel.

→ www.zerowasteswitzerland.ch

- La **Ville de Morges** propose à sa population des actions permettant d'ancrer une pratique zéro déchet dans son mode de consommation.

RÉSULTAT MARQUANT 4

Commission communale « Le NoirmONT TRIE MIEUX » (JU)

Interview de Florence Girard, conseillère communale

Quelle est l'origine de cette commission ?

« Afin d'obtenir du soutien pour réaliser des actions autour de la thématique des déchets, nous avons créé début 2022 une commission temporaire nommée « Le NoirmONT Trie Mieux ». Elle est composée de sept personnes, dont des commerçant·e·s, des enseignantes et des citoyen·ne·s. »

Racontez-nous votre première campagne.

« Pour encourager la réduction des déchets, nous avons confectionné des sacs réutilisables pour les achats. Un groupe de bénévoles a cousu plus de 1'000 sacs en six mois à partir de tissus usagés. Tous les commerçants de la commune ont accepté de remplacer les sacs en plastique mis à disposition des client·e·s par nos sacs. On y trouve la mention « Sac fait main. Si vous ne l'utilisez pas, merci de le rapporter à l'écopoint. » Ils sont ensuite lavés puis remis dans le circuit. »

Quels ont été les moyens à disposition ?

« En plus du budget de la commission, nous avons reçu le soutien de VADEC pour l'achat de matériel. Mais il faut surtout mentionner les plus de 150 personnes qui se sont engagées bénévolement ! Il y a eu un bel élan ! »

Avez-vous d'autres projets en cours ?

« Oui, plusieurs ! Par exemple, tous les six mois, nous invitons la population à l'écopoint pour une matinée de sensibilisation. Nous y abordons différents sujets dans un esprit convivial, avec un apéritif offert. Il y a eu jusqu'à 150 participant·e·s ! Nous avons aussi une campagne sur les déchets sauvages, avec notamment un grand tube transparent où les gens peuvent déposer les mégots de cigarettes qu'ils collectent. »

Quel est votre bilan après deux ans d'existence de la commission ?

« Il faut du temps pour changer les habitudes, mais cela fonctionne petit à petit. Je pense qu'en tant que petite commune, on peut mettre en place des actions très simples, sans avoir à faire de contrat ou de dossier financier. Il faut surtout miser sur l'implication des gens, l'entraide et rester dans des gestes accessibles à tout le monde. »

B

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI

1. Actions à destination des ménages

1.1. Communiquer sur les acteurs du réemploi

La commune peut sensibiliser sa population grâce à des actions encourageant le réemploi. Elle peut communiquer sur des actions déjà existantes via ses différents canaux de communication (calendrier des déchets, journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Inspirations:

- Annuaire des acteurs du réemploi (boutiques de dépôt-vente, sites de dons ou trocs, etc.)
- Information sur les événements du type vide-greniers, brocantes, trocs, etc.

ILS L'ONT FAIT



- **Ge-reutilise**: répertoire de la seconde main et de la location d'objets dans le canton de Genève, en partenariat avec la FRC.
→ www.ge-reutilise.ch
- La **FRC** propose des cartes des bonnes adresses de réutilisation et de réparation en Suisse romande.
→ adresses.frc.ch
- **Nyon**: la ville propose une carte des acteurs de la réutilisation et la réparation.

RÉSULTAT MARQUANT 5

Plateforme « NE jetez plus! » (NE)

Interview de Laetitia Estève Floch, chargée de projet, Ville de Neuchâtel

Dans quel contexte est né ce projet?

«L'opportunité s'est présentée d'adapter le travail fait à Genève pour la plateforme «ge-reutilise», issue d'une collaboration entre la Ville et la FRC. Ce genre de projet s'inscrit en effet bien dans les plans climat, car l'on sait que la réduction de nos émissions de CO2 passe aussi par l'allongement de la vie des biens importés en Suisse (énergie grise).»

Comment le projet a-t-il été construit?

«Ce projet, qui s'inscrit dans la lignée du répertoire «Neuchâtel Répare», est proposé à l'échelle de la Région Neuchâtel Littoral. Il a bénéficié pour sa phase de lancement du soutien du canton dans le cadre du programme Ecoprox. La Ville de Neuchâtel effectue la coordination et la FRC le recensement et le suivi des adresses. Le site internet «Ne jetez plus!» a été mis en ligne fin novembre 2022.»

Pouvez-vous présenter la plateforme?

«Initialement dédié aux acteurs de la réparation, le site présente désormais aussi un répertoire des professionnels et associations proposant de la vente, achat ou troc d'objets de seconde main. Par exemple, petits commerces de couture, réparation de petit électroménager. Le principe est de recenser les acteurs actifs dans les communes du littoral et de promouvoir leur activité via des canaux de communication locaux. Le lancement a été soutenu par campagne d'affichage dans les communes et bulletins d'information. Seuls les petits professionnels de la réparation sont recensés.»

Quels sont les résultats?

«La plateforme offre un annuaire de 130 adresses réelles et virtuelles (groupes Facebook locaux). Sur 12 mois d'exploitation, le site web a comptabilisé près de 6'500 utilisateurs pour près de 20'000 vues. Les campagnes d'affichages contribuent à faire augmenter les visites. On s'est rendu compte qu'il existait tout un monde de la réparation qui n'était pas forcément visible, même s'il n'existe pas d'offre dans tous les domaines (peu de professionnels pour le petit électroménager par exemple). C'est un genre de projet très répliquable à l'échelle locale.»

1.2. Organiser des actions de sensibilisation au réemploi

La commune peut sensibiliser sa population en organisant des actions encourageant le réemploi (ex: vide-greniers, trocs, brocantes, ateliers, etc.) ou en facilitant la mise en place de telles actions par des associations locales (mise à disposition de locaux, de matériel, de visibilité, de moyens financiers, etc.).

ILS L'ONT FAIT



- **Saint-Pierre-de-Clages** (VS): vide-grenier dans le village.
- **Belmont** (VD): Troc dans la commune.

1.3. Mise en place d'une ressourcerie à la déchèterie

La commune peut sensibiliser sa population en mettant en place une ressourcerie au sein de sa déchèterie. La ressourcerie est une zone où les habitant·e·s peuvent déposer leurs objets encore en l'état et/ou reprendre gratuitement des objets déjà présents pour leur usage personnel.

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** met à disposition des communes un guide pour la mise en place d'une ressourcerie et propose une formation pour le personnel de la déchèterie.

→ www.cosedec.ch > **Communes** > **Guides**

ILS L'ONT FAIT



- **Lausanne, Prilly, Renens, Grandson, Gryon, Montreux, etc.**: la liste des communes romandes ayant mis en place une ressourcerie à la déchèterie s'allonge d'année en année.

1.4. Mise en valeur des bibliothèques d'objets

Une bibliothèque d'objets est un espace de prêt où l'on peut emprunter, gratuitement ou pour une somme modique, des outils en bon état pour bricoler chez soi. La commune peut encourager sa population au réemploi en communiquant ou en établissant des partenariats avec des initiatives existantes.

ILS PROPOSENT



- Martigny → www.bricotheque.ch
- Yverdon → www.tatoutheque.ch
- Lausanne → www.lausanne.manivelle.ch
- Genève → www.manivelle.ch/reseau
- Delémont → www.levilebrequin.ch



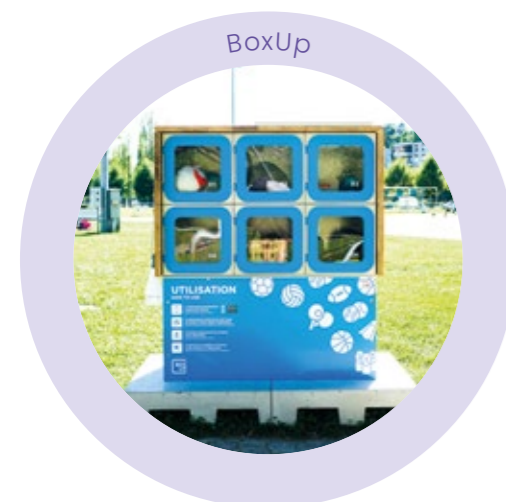
Plateformes pour donner ou trouver gratuitement tous types de biens

- Suisse → www.keepinuse.ch
- Valais → www.larecupvs.ch
- Fribourg → www.larecupfr.ch



Location de matériel et objets entre particuliers

- www.locircus.ch



Partage de matériel de sport et de loisirs

- BoxUp → www.boxup.app



Partage d'objets entre voisins

- Pumpipumpe → www.pumpipumpe.ch
- Boîtes d'échange entre voisins → www.hclbox.org/fr/boxes
- Boîtes à livres → www.lanuitdelalecture.ch

2. Actions à destination des écoles

2.1. Sensibilisation des élèves au réemploi et à la réutilisation

La commune peut encourager les établissements scolaires publics ou des associations de parents d'élèves à mener des actions de sensibilisation sur le réemploi et la réutilisation des objets. Ces actions peuvent prendre différents formats tels que:

- Des jeux et ateliers (ex: animation de sensibilisation, pièce de théâtre, exposition, visite d'une ressourcerie, d'un magasin de seconde main, etc.)
- Des événements festifs (ex: organisation d'un troc de jouets)

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** propose aux écoles romandes l'animation «3R contre le gaspillage» sur le thème de la réduction et de la réutilisation, ainsi que l'animation «Obso-conso» sur l'obsolescence programmée des appareils électriques et électroniques.

→ www.cosedec.ch > Ecoles

3. Actions à destination des organisateurs d'événements et restaurateurs

3.1. Encourager les organisateurs d'événements à utiliser de la vaisselle réutilisable

Les communes peuvent encourager (par exemple via des subventions) ou obliger les personnes organisant des événements sur leur territoire à utiliser des gobelets ou autre type de vaisselle réutilisable. Voici une liste d'acteurs et outils facilitant le réemploi et donc la réduction des déchets lors d'un événement:

ILS PROPOSENT



Entreprises de location de vaisselle réutilisable

- Ecomanif → www.ecomanif.ch
- Molotov → www.molotov.ch
- Serbeco → www.groupe-serbeco.ch

- **Kitmanif** met à disposition des outils pour accompagner l'organisation d'un événement dans le canton de Vaud.

→ www.kitmanif.ch

- **Just No Waste** et **Manifestation verte** aident les organisateurs d'événements à réduire les déchets de leurs manifestations.

→ www.justnowaste.ch

→ www.manifestation-verte.ch

MESURES COMMUNALES



Voici quelques exemples de mesures prises par des communes concernant la réduction des déchets produits lors de manifestations.

- **Ville de Fribourg**: obligation d'utilisation de vaisselle consignée depuis 2013 pour les manifestations soumises à autorisation.
- **Orbe**: obligation et subvention pour l'utilisation de vaisselle réutilisable.
- **Ville de Morges**: en collaboration avec l'entreprise Ecomanif, la Ville de Morges met gratuitement à disposition 12'000 gobelets et différentes assiettes pour les manifestations se déroulant sur le territoire.
- **Ville de Sion**: obligation d'utilisation de vaisselle réutilisable pour toutes les manifestations depuis 2020.

MESURES DANS LE CADRE DE FESTIVALS



- **Festimixx Renens**: «Le respect de l'environnement et le développement durable font partie intégrante de FESTIMIXX, tant pour les organisateurs que pour les festivalier·ère·s:

- Vaisselle réutilisable et consignée
- Electricité renouvelable certifiée Naturemadestar
- Cendriers de poche
- IGSU et ses ambassadeurs du tri
- Tri des déchets à la source
- Utilisation de papier recyclé

→ www.festimixx.ch

3.2. Encourager les commerçants et les établissements de restauration à promouvoir la vaisselle réutilisable

Les communes peuvent encourager les établissements de restauration sur leur territoire à promouvoir la vaisselle réutilisable, en mettant à disposition des contenants réutilisable ou en faisant bon accueil aux contenants apportés par les clientes.

ILS PROPOSENT



- **ZeroWaste Switzerland** propose aux commerçants d'adhérer au réseau national d'adresses «zéro déchet» en commandant un kit de communication.

→ www.reseauzerodechet.ch

4. Actions à mettre en place au sein de l'administration communale

Mise à disposition de vaisselle réutilisable dans les locaux administratifs

La commune peut mettre à disposition du personnel de la vaisselle réutilisable au sein de ses locaux (cafétéria, fontaine à eau, etc.).

Prise en compte du réemploi dans la politique d'achats

La commune peut orienter sa politique d'achats afin de favoriser les achats responsables (produits de seconde main, produits réemployables et réutilisables, produits incorporant des matériaux recyclés, etc.). Cela peut se faire notamment en pondérant le critère de durabilité dans les critères de choix d'un prestataire ou d'un produit.

RÉSULTAT MARQUANT 6 | Carouge Zéro Déchet (GE)

Interview de Gaëlle Haeny, Service de l'urbanisme

Quels étaient les objectifs du projet ?

«Proposé par l'association ZeroWaste Switzerland, «Carouge Zéro Déchet» a été choisi par les habitant·e·s à l'occasion de l'appel à projet dans le cadre des dix ans de l'Agenda 21 en 2018. Au vu des énormes enjeux environnementaux, la Ville de Carouge a décidé de devenir la première ville Zéro Déchet de Suisse, en partenariat avec Zero Waste Switzerland.»

Comment le projet a-t-il été construit ?

«Le programme se compose de 4 piliers avec plusieurs sous-éléments. L'idée était de toucher le plus grand nombre d'acteur·rice·s de la cité.»

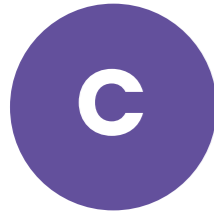
1. Individus / ménages – Ateliers, programmes de coaching, conférences
2. Participation communautaire – Écoles, commerces, administration
3. Stratégie multiplicatrice – Manifestations, outils pratiques
4. Communication – Digital, campagne d'affichage»

Pouvez-vous présenter quelques mesures emblématiques ?

«Par exemple, Zero Waste Switzerland a créé le premier Coaching Famille Zéro Déchet en Suisse. Par ailleurs, afin d'atteindre un public encore plus large, une politique Zéro Déchet a été introduite dans toutes les principales manifestations. Également, une campagne d'affichage de rue «Geste Zéro Déchet du mois» montrant des associations et des groupes locaux impliqués a contribué à faire connaître le programme. En parallèle, afin de promouvoir l'économie circulaire, 200 bons de réparation pour des appareils multimédia sont proposés chaque année aux habitant·e·s.»

Quels ont été les résultats ?

«Entre 2018 et 2022, une réduction significative des déchets incinérables a été constatée. Lors des coachings : -63% pour les 20 premières familles et -43% pour les 18 suivantes. Pour les événements (organisés) : -60% d'incinérables au 1^{er} août 2019, -50% lors des événements scolaires. Quant aux bons multimédias, environ 70 personnes en profitent chaque année. Sur tout le territoire, la baisse des incinérables ménagers est de plus de 12 kg/an/ habitant.e (de 177 à 165 kg) ! En ce qui concerne la taxe de traitement, en 2022, une économie de plus de CHF 78'000.- a été réalisée par rapport à 2018 et CHF 95'000.- par rapport à 2021.»



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPARATION

1. Actions à destination des ménages

La commune peut sensibiliser sa population grâce à des actions encourageant la réparation. Elle peut communiquer sur des actions déjà existantes via ses différents canaux (calendrier des déchets, journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Inspirations:

- Annuaire des acteurs de la réparation
- Information sur les événements locaux du type « Repair café »
- Encourager la réparation par des aides financières

ANNUAIRES DE RÉPARATEURS



- La **FRC** propose des cartes des bonnes adresses de réparation et de réutilisation en Suisse romande.
→ adresses.frc.ch
- **réparateurs.ch** présente un annuaire d'adresses de réparateurs ainsi que des astuces.
→ www.reparateurs.ch
- L'association **NOOPS** propose une carte des points de collecte de téléphones et tablettes numériques usagés en vue de leur réparation.
→ www.noops.ch
- **Why!** propose du matériel informatique réparable.
→ www.whyopencomputing.ch

ORGANISATION DE REPAIR-CAFÉS



Réparation de vélos

- reCYCLO → www.recyclo.bike
- ByKarl → www.bykarl.ch
- La rustine → www.larustine.bike

Les Repair Cafés sont des événements lors desquels le public amène ses objets défectueux et les répare seul ou avec l'aide d'autres personnes. Sur place, des bénévoles experts de la réparation conseillent et accompagnent les réparations.

Suisse romande

- FRC → www.frc.ch > Agenda

Vaud

- Lausanne → www.repaircafe-lausanne.ch
- La Côte → www.demainlacote.ch
- Morges → www.morges-region-transition.ch

Jura

- Emmaus → www.emmaus-jura.ch
- Caritas → www.caritas-jura.ch

Valais

- Sion → www.repaircafesion.ch

ENCOURAGER LA RÉPARATION PAR DES AIDES FINANCIÈRES

- La **Ville de Carouge** a offert à la population des bons de réparation de CHF 50.- pour les appareils électriques ou électroniques.
→ www.carouge.ch

2. Actions à destination des écoles

La commune peut encourager les établissements scolaires publics ou des associations de parents d'élèves à mener des actions de sensibilisation sur la réparation et l'allongement de vie des objets. Ces actions peuvent prendre différentes formes telles que :

- Des jeux et ateliers (ex: animation de sensibilisation, pièces de théâtre, exposition, visite d'une repair-café, d'un magasin de seconde main, etc.)
- Des événements festifs (ex: organisation d'un repair café, etc.)

3. Actions à mettre en place au sein de l'administration communale

Prise en compte de la réparation dans la politique d'achats

La commune peut orienter sa politique d'achats afin de favoriser les achats responsables (produits réparables) et avoir recours à la réparation autant que possible, soit en interne en formant les agent-e-s techniques, soit en externe.

Actions de prévention des déchets

Littering



Définition

Selon l'OFEV, le littering est le fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues.

Constat

Le littering reste un phénomène limité, mais qui a de multiples conséquences négatives:

- Dérange la majorité de la population
- Altère la qualité de vie et renforce le sentiment d'insécurité dans les lieux publics.
- Occasionne des coûts de nettoyage élevés

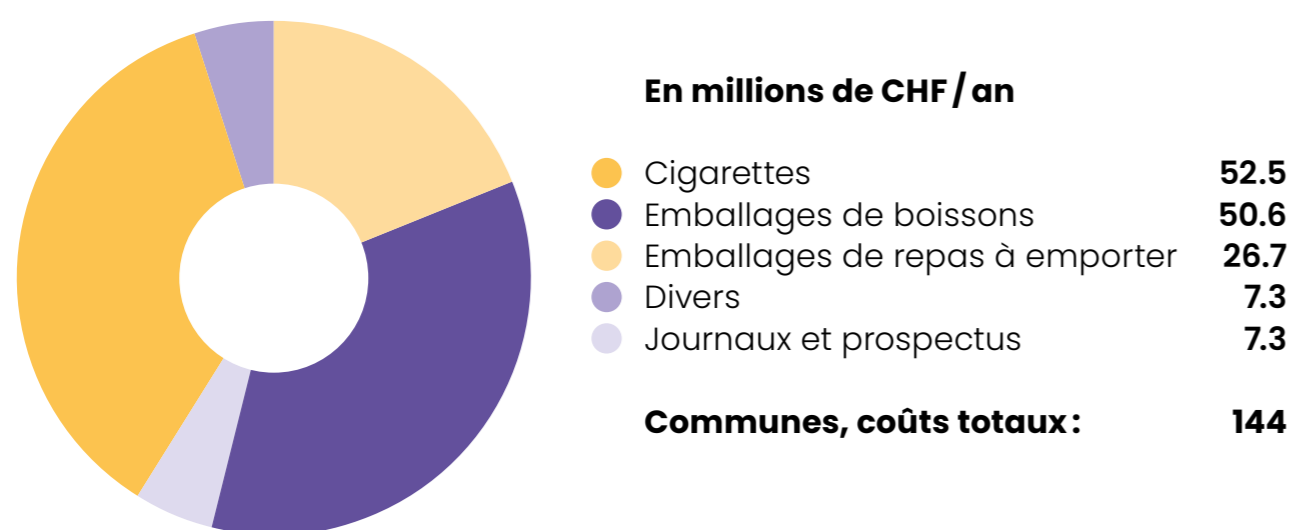
Les causes de ce phénomène sont multiples:

- Généralisation de la consommation de plats à l'emporter
- Oubli des journaux gratuits dans les transports et espaces publics
- Habitude de jeter les mégots de cigarette

Selon l'OFEV, les coûts de nettoyage dus au littering dans les espaces publics s'élèvent, pour l'ensemble de la Suisse, à environ 200 millions de francs par an, dont 150 millions pour les communes et 50 millions pour les entreprises de transports publics.

Coûts du littering dans les communes suisses

Dans les communes, plus de 50% des coûts de nettoyage imputables au littering (77 millions CHF) sont dus aux emballages de repas et de boissons et aux autres accessoires de restauration à emporter (serviettes en papier, gobelets en plastique, etc.). Les cigarettes, avec 36% (53 millions CHF), constituent elles aussi une part importante des coûts.



Législation

D'un point de vue législatif et financier, les déchets issus du littering sont considérés comme des déchets urbains. Leur élimination incombe donc aux cantons et aux communes.

En vertu de l'art. 32a de la LPE, l'élimination des déchets urbains doit être financée en application du principe de causalité (ligne pointillée noire sur le schéma ci-contre).

Légendes du tableau ci-après

- Déchets urbains
- Autres types de déchets dont l'élimination incombe aux cantons
- ⋮ Déchets urbains dont l'élimination incombe aux cantons et dont le financement doit être assuré selon le principe de causalité conformément à l'art. 32a LPE
- Autres déchets dont l'élimination incombe au détenteur

* Des prescriptions particulières de la Confédération s'appliquent à ces déchets (OREA, OEB, ORRChim, LChim) et disposent que les déchets doivent être valorisés par le détenteur ou repris par des tiers.

** Y c. unités des administrations publiques, quel que soit le nombre de postes à plein temps.

Lieu de production / Provenance	Type de déchets			
Espace public / Détenteur inconnu ou insolvable	Déchets de stations publiques d'épuration	Déchets de voirie	Déchets dont le détenteur ne peut pas être identifié	Déchets dont le détenteur est insolvable
	p. ex. boues d'épuration	p. ex. balayures de routes, matériaux granulaires, feuilles mortes	p. ex. déchet de dépôts illégaux	p. ex. déchets abandonnés après une cessation d'activité
		Déchets des poubelles publiques	Petites quantités de déchets jetés ou abandonnés (littering)	
Ménages	Ordures, déchets encombrants compris	Déchets collectés séparément	Déchets spéciaux	Déchets soumis à des dispositions particulières*
	p. ex. emballages, matelas, lingettes hygiéniques	p. ex. déchets verts, verre, papier, carton, métaux	p. ex. huiles de moteur, médicaments périmés	p. ex. appareils électriques et électroniques, emballages pour boissons en PET et métaux, produits phytosanitaires, piles
Entreprises ** < 250 EPT	Ordures, déchets encombrants compris	Déchets collectés séparément assimilés à des déchets ménagers	Déchets spéciaux non liés au type d'exploitation	Déchets liés au type d'exploitation
	p. ex. emballages, lingettes hygiéniques, chaises de bureau	p. ex. déchets verts, verre, papier, carton, métaux	Entreprises < 10 EPT jusqu'à 20kg par livraison	collectés ensemble ou séparément
		Proportions diff. de celles de ménages / Élimination de la resp. de l'entreprise	Entreprises > 10 EPT	p. ex. déchets de chantier, déchet de production, déchets spéciaux
Entreprises ** > 250 EPT	Ordures, déchets encombrants compris	Déchets assimilés à des déchets ménagers collectés séparément	Déchets spéciaux non liés au type d'exploitation	Déchets liés au type d'exploitation
	p. ex. emballages, lingettes hygiéniques, chaises de bureau	p. ex. déchets verts, verre, papier, carton, métaux	p. ex. déchets de peinture et de vernis, tubes fluorescents	collectés ensemble ou séparément
				p. ex. déchets de chantier, déchet de production, déchets spéciaux

1. Actions à mettre en œuvre auprès des ménages

1.1. Proposer des infrastructures adéquates

La commune doit avant tout proposer des infrastructures adéquates (poubelles publiques, sachets pour crottes de chiens, cendriers portatifs, etc.) pour prévenir les actes de littering. Elle doit aussi s'assurer d'une dotation suffisante en personnel et en équipements pour assurer la propreté publique.

ILS PROPOSENT



- **COSEDEC** propose un totem de tri engageant pour les manifestations, les festivals, etc.

→ www.cosedec.ch > Communes

- **PET Recycling Suisse** propose un totem de tri avec service d'enlèvement gratuit dès cinq sacs pleins.

→ www.petrecycling.ch

- **IGSU** propose aux communes un système de parrainage de site dans lequel des particuliers ou des groupes assument la responsabilité d'une zone définie, qu'ils nettoient régulièrement.

→ www.igsu.ch

1.2. Faciliter le geste anti-littering

Les communes peuvent encourager la population à éviter le littering en distribuant des cendriers portatifs ou/et en installant sur l'espace public des cendriers de vote.

ILS PROPOSENT



- **Summit Foundation** propose des cendriers de poche ainsi que des cendriers muraux permettant aux usagers de voter entre deux propositions (nudge).

→ www.summit-foundation.org

1.3. Sensibiliser la population sur le terrain

La commune peut sensibiliser sa population directement par des actions sur le terrain via des ambassadeur·rice·s. Ces derniers vont à la rencontre des habitants pour leur parler des conséquences du littering et échanger avec eux sur ce sujet.

ILS PROPOSENT



- Les équipes d'ambassadeur·rice·s d'**IGSU** recherchent le dialogue avec le public avec amabilité et humour, et leur offrent la possibilité d'éliminer leurs déchets dans les chariots.

→ www.igsu.ch

RÉFLEXION

Faut-il supprimer les poubelles publiques ?

Certaines communes font l'expérience de supprimer les poubelles dans l'espace public. Cette approche, qui se fonde sur le postulat que la présence de poubelles encouragerait une consommation plus importante de déchets, mise sur la responsabilisation des usager·ère·s.

À la question de savoir si la pratique est recommandable, la psychologue sociale Océane Dousteyssier propose la réflexion suivante : « En sciences du comportement, on va plutôt essayer de faciliter l'adoption d'un nouveau comportement pour inciter les gens à changer leurs habitudes. Dans le cas de la propreté, il s'agirait par exemple de les rendre plus visibles et attractives d'une part, et d'autre part de rendre le chemin pour accéder à la poubelle plus saillant pour inciter les gens à se déplacer¹ ». Selon le philosophe belge et chargé de recherches FNRS Pierre André, supprimer les poubelles « revient à privatiser une partie des coûts de ramassage en les faisant peser sur les particuliers². »

Il n'y a pas de solution unique pour favoriser la propreté publique et la réflexion doit se faire au cas par cas. Les mesures préventives peuvent par exemple prendre la forme d'un aménagement clair de l'espace public, d'un bon éclairage et d'une présence humaine perceptible. Il peut s'avérer pertinent de rationaliser les emplacements, en privilégiant les lieux stratégiques (zones commerciales, écoles, etc.), ou encore dans un parc, en remplaçant de multiples poubelles excentrées par un grand éco-point principal.

Un constat semble partagé, issu de la théorie dite « de la vitre brisée » : un lieu sale engendre davantage de saleté, le sentiment d'inhibition diminuant lorsque des déchets jonchent déjà le sol. Pour une prévention efficace, il est donc fondamental d'assurer avant tout la propreté des lieux.

¹ RTS La Première, Emission « Forum », « Enlever les poubelles des plages pour inciter les baigneurs à emporter leurs déchets », 19.04.2022

² www.lalibre.be, « Faut-il supprimer les poubelles publiques ? », 29.04.2022

1.4. Sensibiliser via des événements festifs

La commune peut sensibiliser sa population au littering en organisant des événements tels que des journées de ramassage des déchets ou/et des activités de plogging (combinaison de «jogging» et de ramassage de déchets abandonnés).

ILS PROPOSENT



- Les cantons de **Vaud et Fribourg** promeuvent chaque année le «Coup de Balai», une action de ramassage des déchets dans les lieux publics organisée par les communes, les écoles et les associations.

→ www.balai.ch

- L'action internationale «**Clean Up Day**» est organisée par **IGSU** chaque année en Suisse.

→ www.igsu.ch

- L'**Association pour la sauvegarde du Léman** organise chaque année «Net Léman», une action de nettoyage des rives et des fonds du lac.

→ www.netleman.ch

- **COSEDEC** propose aux communes un jeu pour sensibiliser les jeunes au littering.

→ www.cosedec.ch

- L'association **Urban-plogging** propose des sessions de plogging à travers la Suisse.

→ www.urban-plogging.ch



RÉSULTAT MARQUANT 7

Programme de lutte contre le littering de la Ville de Fribourg

Interview de Laurent Brodard, agent de prévention anti-littering

Quel est l'état de la situation concernant le littering ?

« La situation est plus ou moins similaire à celle des autres villes de Suisse. Elle est gérable, mais il y a évidemment toujours trop de déchets abandonnés. Le phénomène est plus marqué sur certains sites tels que les arrêts de bus, les places de pique-nique et les zones de rencontre. »

Comment le programme est-il construit ?

« Etabli chaque année par le secteur de la Voirie, le programme de lutte contre le littering repose sur les forces internes combinées à des partenariats externes. Actuellement, trois agente·s de prévention anti-littering sont engagé·e·s, et un poste de 0,5 EPT sera prochainement créé. »

Pouvez-vous présenter les mesures principales ?

« Tout d'abord, des contrôles de dépôts sauvages sont effectués quotidiennement dans les rues et aux points de collecte. En ce qui concerne le volet répressif, les sergent·e·s de ville peuvent donner des amendes en cas de littering. En parallèle, des actions de sensibilisation sont menées, notamment en partenariat avec *IGSU*, dont les ambassadeurs interviennent plusieurs jours répartis sur l'année. Un système de parrainage de sites est également en place, avec six parrains se portant garants de la propreté de onze zones. Enfin, diverses actions de nettoyage sont organisées en partenariat avec les écoles, les entreprises et des associations, telles que *STOP Mégots* et *Water Lover Challenge*. »

Quels sont les résultats ?

« Une présence régulière sur certaines zones a pour effet de réduire la quantité de déchets abandonnés. La Ville ne dispose pas de statistique précise, mais le constat peut être fait que le phénomène est stable, voire en diminution à certains endroits. Il semble y avoir une prise de conscience d'une partie de la population. Depuis 2018, les agente·s effectuent chaque année entre 1'500 et 1'700 interventions. 21 actions de ramassage ont été organisées en 2022 pour un total d'environ 1'350 kilos de déchets collectés et 14 actions en 2023 pour environ 530 kilos collectés. »

1.5. Sensibiliser la population via la communication

La commune peut sensibiliser sa population au littering grâce des communications simples et diffuser via différents canaux, tels que le calendrier des déchets, le journal communal, le site internet de la commune et ses réseaux sociaux. Ceci peut être couplé à une campagne de communication plus large en utilisant davantage de canaux tels que des panneaux d'affichage dans la rue, des spots dans les transports publics, etc.

La commune peut également faire de la communication préventive concernant les potentielles sanctions que peuvent recevoir les habitants s'ils sont pris en train de jeter des déchets dans l'espace public.



- La **Ville de Lausanne** fait régulièrement des campagnes de communication préventives sur les amendes que peuvent recevoir les habitants abandonnant leurs déchets dans l'espace public.

→ www.lausanne.ch

ILS L'ONT FAIT



- Le site www.littering-toolbox.ch géré par IGSU répertorie des centaines de projets inspirants menés en Suisse. Un outil permet une recherche par groupe-cible, type de mesure (prévention, sensibilisation, répression, etc.).

→ www.littering-toolbox.ch



- **responsables.ch** a créé une campagne anti-littering pour le canton de Vaud alliant une communication grand public (affichage dans la rue, spots dans les transports publics, etc.) et une sensibilisation de terrain avec des ambassadeurs distribuant des cendriers portatifs et des autocollants à mettre à l'arrière de son véhicule.

→ www.responsables.ch

2. Actions à destination des écoles

2.1. Organisation d'actions de ramassage des déchets

Les communes peuvent encourager les établissements scolaires publics à organiser des actions de ramassage de déchets dans l'espace public (voir p.75). Ces actions ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à la question du littering et à l'importance de la protection de l'environnement.

3. Actions à destination des organisateurs d'événements

3.1. Organiser des manifestations sans déchets

La commune peut encourager les organisateurs des événements à organiser des manifestations zéro déchet. Les actions proposées dans la partie «réemploi» de ce guide peuvent être utilisées (voir p. 58-67).

EXEMPLES INSPIRANTS HORS DE NOS FRONTIÈRES

Miser sur la récompense

Selon l'économiste américain Richard H. Thaler*, les deux outils généralement utilisés par les autorités pour encourager les citoyen·ne·s à adopter un comportement civique, à savoir l'exhortation et les amendes, sont souvent inefficaces. Il préconise d'utiliser le renforcement positif parmi les méthodes: «Comme tout parent le sait, une façon d'encourager les bons comportements, du nettoyage de la chambre au brossage des dents, est de rendre cela amusant. Sans surprise, le même principe s'applique aux adultes. Les adultes aiment aussi s'amuser.»

Il ajoute que beaucoup de gens apprécient les loteries et que certains gouvernements ont déjà utilisé ce levier. Par exemple, la ville de New Taipei, à Taiwan, avait lancé une loterie pour inciter les propriétaires de chiens à nettoyer les traces de leurs animaux de compagnie. «Les propriétaires qui déposaient les déjections canines dans un conteneur spécial étaient éligibles à un tirage au sort pour gagner des lingots d'or, transformant ainsi littéralement les déjections canines en or. Le premier prix valait environ 2'000 \$. La ville rapporte avoir réduit de moitié la pollution fécale dans ses rues grâce à cette initiative.»

Autre exemple: entre 2010 et 2014, l'arrondissement de Windsor en Angleterre a mis sur pied un programme innovant pour encourager le recyclage des déchets. Ce programme de type carte de fidélité reposait sur un système de points d'une valeur allant jusqu'à 135 £ par an auprès de divers partenaires commerciaux (magasins, cinémas, etc). 60'000 foyers se sont portés volontaires pour activer un compte sur la plateforme RecycleBank. Ils ont reçu une nouvelle poubelle de recyclage à roulettes bleue pour leurs déchets mélangés. Les points étaient attribués en fonction du poids, les poubelles bleues étant équipées d'une puce électronique reliée aux véhicules de collecte qui enregistraient le poids des déchets collectés. Par la suite, les habitant·e·s ont même eu la possibilité de faire don de leurs points à des organisations locales et associations caritatives dans le cadre du budget de quartier.

*Richard H. Thaler, « Making good citizenship fun », New York Times, 13 février 2012

Conclusion

Si nous devons toutes et tous faire évoluer nos comportements individuels pour réduire nos déchets, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour nous permettre d'aller collectivement plus vite et plus loin. Que ce soit par la modification des infrastructures, les campagnes de communication, les actions de sensibilisation ou les opérations témoins, les collectivités disposent de nombreux leviers pour changer les choses à différents niveaux. En réduisant les déchets produits par les activités quotidiennes des services et en adoptant des pratiques d'achats publics durables, les communes jouent aussi un puissant rôle d'exemplarité.

Toutes ces actions, pour autant qu'elles s'inscrivent dans une démarche planifiée et transversale, peuvent avoir un impact crucial sur le contenu de nos poubelles, et donc sur la préservation de nos ressources naturelles.



COSEDEC
Coopérative romande
de sensibilisation à la gestion des déchets

Champs Torrens 1
1400 Yverdon-les-Bains
024 423 44 50
info@cosedec.ch
www.cosedec.ch


Avec le soutien de l'OFEV



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Impressum



Editeur: COSEDEC
Tirage: 200 ex.
Impression: Atelier Kinkin,
Yverdon-les-Bains
Sur papier recyclé
Mai 2024